OCTOBRE 2012

L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

« ON EST PAS DES CHIENS »

DUCOS

Nous nous adressons à vous afin que vous puissiez savoir ce qui se passe à la prison de Ducos depuis trop longtemps, aujourd'hui la colère des détenus est à son sommet, et en voici les raisons.

Surpopulation carcérale! En effet je vous rappelle que nous sommes environ 1014 détenus dans un établissement prévu pour 574 détenus. Cela entraîne des conditions de vie déplorables, plus qu'insupportables. En témoignent les nombreuses bagarres et agressions, aussi bien côté détenus que surveillants. Nombreux sont les détenus à dormir au sol faute de place. Une pression invivable pour des détenus enfermés 22 heures sur 24. Une fausse ouverture d'une heure durant laquelle une quarantaine de détenus doivent jouer des cou

Pour toutes

nécessaires

physiq

afin d

ANNE

En cette date, nous, détenus du centre de détention de Roanne, entrons en lutte afin d'exiger que nos droits soie respectés et entendus. Vous nous obligez à rester en cellul ou dans les coursives le plus longtemps possible, là où il n'y a aucune activité pour passer le temps. Vous nous escroquez avec les cantines et les frais de télé de plus de 8 euros, par le biais de la société Eurest. Vous ne respectez pas nos droits en matière de permissions et de réductions de peine. D

ns l'immédiat, nous vous informons de nos

mme le

enu(e)

de

pour

des parloirs

votre sécurité. Par

ne sert qu'à nous humilier et

sychologique et physique sur nous.

e immédiate des quartiers

, et autres mesures spéciales, la

rée plus de conflits qu'il n'en

des métiers non qualifiants

es rémunérations

aux arrêts maladie et

Les détenus de la centrale d'Annœullin

Ici les conditions de travail sont devenues totalement ho et sans aucun moyen de se défendre lé t. T mis, s é loue x r vail, et e s assurer e s la cen le, s au v u de n pénitentiaire, d'exploiter et fit. Par exemple, le travail à la pièce est par la loi ; pourtant nous, nous sommes nous travaillons à la pièce. L'astuce de r les lois est d'imprimer des fiches de les aberrations du genre 100 euros s ou quatre-vingt-dix heures pour

en de tricher avec le consente- pénitentiaire, qui n'est pas ca- respecter les lois, tout ça sous st rentré dans le tout-au-pro- urnées sans travail et à des Nous avons commencé un s pour lunettes par caisse eurs réunions, entretiens ires, avec ceux du privé responsables. Ils nous

par 180 prisonniers du C. D d'Argentan.

te un nombre important de détenus du tention d'Argentan tiennent à dénoncer un fond, des injustices, des discriminations et similaire au sein de la détention du centre de n.

abord, nous dénonçons ce qui nous touche les plus ous le vivons au quotidien et toutes ces anomalies ennent invivables et insupportables.

us déplorons les fouilles à corps systématiques au tour des parloirs et celles ciblées sans raison à tout noment de la journée, alors que la loi Européenne en vigueur interdit ce mode de fonctionnement pour la dignité humaine de l'individu. De plus, nous déplorons que le syndicat FO prétexte de cette loi en vigueur pour faire des mouvements de grève alors qu'elle n'est même pas appliquée au sein de l'établissement d'Argentan. Cela prouve encore une fois qu'ils se servent des détenus et de la sécurité pour faire avancer leurs idées réelles.

Nous demandons la fin du régime de détention "portes fermées" car si un individu est considéré comme « turbulent » l'administration pénitentiaire a déjà la possibilité de le sanctionner en commission de discipline des jours de cellules disciplinaires. Fin. Il n'y a pas oir une double sanction (cellule disciplinaire puis

PRISONS DE ROANNE, ANNOEULLIN, VEZIN-LE-COQUET, SEYSSES, DUCOS, ARGENTAN...

DES PRISONNIERS EXIGENT

2 EUROS

SOMMAIRE

4/ **UN GRAND SALUT FRATERNEL À TOUS CEUX QUI NOUS ONT ÉCRIT**

6/ **IL AVAIT RAISON LE VIEUX : Y A PAS D'ARRANGEMENT !**

9/ **MOUVEMENTS AU CENTRE DE DÉTENTION DE ROANNE**
à nous de jouer : chronologie des luttes
lettre collective de revendications des prisonniers
lettre de Gogo
lettre anonyme
« bavure pénitentiaire »
brouillage momentané sur les ondes
de radio-maton

20/ **DÉLOCALISATION DANS LES NOUVEAUX QHS**
lettre collective des prisonniers du QMC d'Annœullin

22/ **PAS D'QUARTIER À VEZIN-LE-COQUET :**
RETOUR SUR LE PROCÈS D'UN MOUVEMENT

25/ **MOUVEMENTS CONTRADICTOIRES À LA MAISON D'ARRÊT DE SEYSSES**

26/ **QUELQUES CENTIMÈTRES CARRÉS DE LIBERTÉ**
pétition de 180 prisonniers du CD d'Argentan

29/ **DEPUIS LA PRISON DE DUCOS**
pétition de 136 prisonniers de la prison de Ducos

30/ **MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ DE PRISONNIERS BASQUES :**
GRÈVES DE LA FAIM EN EUSKADI

L'ENVOLÉE *est un journal critique du système carcéral et judiciaire, et du monde qui le génère.?Ce n'est pas le premier, ni le seul ; il s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du châtiment, de la discipline, de la prison.*
Les textes publiés viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la détention. S'attaquer à l'enfermement, c'est forcément s'en prendre aussi à tout ce qui fabrique, réforme, perfectionne le contrôle social hors des murs des prisons : le formatage des « citoyens » dès le plus jeune âge, le salariat précarisé ou à perpète, l'urbanisme qui flique les villes et quadrille les espaces sont bien le pendant de la construction des prisons.
L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir ; il produit une peur nécessaire au maintien de cette société. En ce sens, c'est bien plus qu'une simple répression, qu'un moment de contrôle, de sanction des actes « délictueux » ; c'est un ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de continuer à se développer dans ses nouvelles formes.
Ce journal participe d'une réflexion, d'une dynamique, qui transforme les mots en luttes. Il est essentiel de publier des récits et des témoignages de l'intérieur, in extenso ou par extraits, pour mettre concrètement en relation les questions du sécuritaire, de l'enfermement, du droit, du système pénal avec les autres luttes sociales.
Un des problèmes actuels n'est pas tant l'absence de débat au sujet de l'« horreur carcérale » que les points de vue d'humanistes et de sociologues qui défendent l'idée d'un enfermement à visage humain. Nous ne sommes pas les porte-parole de ceux que la prison relègue au rang de muets sociaux : les prisonniers écrivent, réfléchissent, résistent… Nous ne voulons pas penser et nous battre à leur place mais avec eux.
Pour garder notre autonomie, nous ne sommes pas subventionnés et nous ne recevons d'argent d'aucune organisation. Nous fabriquons nous-mêmes nos outils, et nous recevons parfois l'aide d'amis et de personnes qui disposent de matériel.
Nous sommes à la recherche de ceux qui auraient envie de participer à cet effort pour nous permettre de continuer à exister par leurs contributions. Au-delà de la fabrication, la distribution du journal reste difficile, coincée entre la censure acharnée de l'administration pénitentiaire et les contraintes marchandes du réseau officiel de la presse. Un journal est fait pour être lu ; la diffusion de l'Envolée reste déterminante pour notre activité : constituer un outil de réflexion et de résistance contre cette société qui génère de plus en plus de contrôle et d'enfermement.

Pour en finir avec toutes les prisons…

édito

Six mois depuis le dernier numéro de *l'Envolée*. Deux élections sont passées par là. Sarkozy est parti, et avec lui le principe : un fait divers, une loi sécuritaire. À voir… L'abrogation de certaines mesures du précédent gouvernement a été annoncée : peines planchers, rétention de sûreté… en tout cas, encore rien au Journal officiel. Quant aux constructions prévues, le plan des 24 000 nouvelles places devrait être divisé par trois. Oh, ce n'est pas par bonté d'âme, mais tout bêtement pour une question de trésorerie : il s'agit d'économiser 3 milliards d'euros. Problème comptable. D'ailleurs, lorsque le contrôleur général des lieux de privation de liberté propose à la veille du 14 juillet une amnistie pour les très courtes peines, le gouvernement s'empresse d'exclure cette possibilité : « ce serait un mauvais signe, et les décisions de justice doivent s'appliquer. » Aucune voix ne s'est élevée pour défendre cette très modeste proposition, qui n'aurait pas changé grand-chose à la situation générale des prisons, mais beaucoup à celle des personnes concernées. Et quant à la traditionnelle amnistie post-électorale, il n'en a même pas été question.

Alors quand la ministre de la justice Christiane Taubira s'insurge contre le tout-carcéral, l'enfermement des mineurs et la surpopulation, on ne s'y trompe pas. Le Parti socialiste a toujours carburé au sécuritaire – à sa sauce. Ce qui nous menace sous ce pouvoir, c'est l'adhésion passive, citoyenne aux règles du système capitaliste. La profession de foi de ne recourir à la prison qu'en dernière instance ne nous leurre pas davantage : cet été, on a atteint des chiffres d'incarcération record. Les peines alternatives à l'enfermement risquent de se cumuler à lui plutôt que de le remplacer. La mise sous bracelet électronique qui devait se substituer à l'incarcération a explosé en deux ans tandis que le nombre des enfermés ne cessait de croître. Aucune loi n'a encore été votée, mais le ministère de la justice émet des directives dans lesquelles l'individualisation des peines reste le leitmotiv : à chacun sa peine et son parcours de prisonnier, dedans comme dehors. Contrôler la population autant par le judiciaire que par le carcéral, étendre la prison hors les murs, voilà ce que risque d'être la contribution des socialistes.

Justice partout, prison partout.

Pour le moment, la seule réalité concrète pour les prisonniers, c'est le béton. Depuis plus de six mois, à Roanne, Vezin-le-Coquet près de Rennes, Argentan, Annoeullin près de Lille, Seysses près de Toulouse, Ducos en Martinique, Nouméa en Nouvelle-Calédonie, des prisonniers exigent, réclament, se battent, font du mitard, subissent des transferts, mais ne lâchent pas l'affaire. Ce sont ces combats que nous relayons dans ce numéro de *l'Envolée*, dont nous avons doublé le tirage dans l'intention de le faire circuler bien plus largement qu'à l'accoutumée. On verra à la lecture combien ils ont besoin d'une solidarité active à l'extérieur. Une solidarité qui se donne les moyens de dépasser les cercles de militants déjà convaincus. Une solidarité qui se fonde sur la justesse d'analyses qui sortent tout droit de l'intérieur. Une solidarité qui rappelle que ce qui se passe dedans n'est que l'image grossie de ce qui se passe dehors.

Une solidarité en acte. Prisonnières et prisonniers recherchent complices…

Un grand salut fraternel à tous ceux qui nous ont écrit

Comme tout lecteur du journal aura pu le remarquer, ce numéro de l'Envolée *est beaucoup moins épais que les précédents : quasiment de moitié… Si le n° 33 est moins lourd, il ne faut pas y voir une marque de légèreté de notre part, bien au contraire. Nous avions pris l'habitude d'espacer de plus en plus les numéros, et du coup, de faire un journal de plus en plus long. On n'était plus très loin du semestriel de 70 pages ! Nous avons décidé de redresser un peu la barre en revenant à une parution plus fréquente… pour de multiples raisons : il sera plus facile de maintenir des habitudes de distribution, mais surtout de rendre compte (un peu plus) rapidement de tout ce qui peut se passer à l'intérieur ; de gagner en visibilité, aussi, pour les prisonnières et les prisonniers. Il y a fort à parier que la lecture du journal sera plus aisée et que les lecteurs pourront prendre connaissance de tous les courriers et articles sans se sentir submergés par une montagne d'informations, si intéressantes soient-elles. Bref, moins de pages et un numéro par trimestre, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé.*
Voilà pourquoi beaucoup de courriers que nous avons reçus ces six derniers mois, depuis la sortie du numéro 32, ne seront pas publiés. Ils ont été lus à l'antenne dans les différentes émissions anticarcérales ; certains seront publiés dans des numéros à venir selon les sujets qu'ils traitent. En attendant, en voici un bref résumé.

Du centre pénitentiaire (CP) de Maubeuge, le Patient zéro et OZZ59 ont envoyé plusieurs lettres pour décrire les exactions de l'administration pénitentiaire (AP) suite à un mouvement de mécontentement – lui-même en réaction à une fouille musclée. Ils dénonçaient les dysfonctionnements des cantines, du téléphone, la réduction de la durée des promenades et le climat de délation entretenu par la direction entre certains prisonniers. Salut à vous qui lâchez pas l'affaire dans cette sale atmosphère.
Laurent Orsini a envoyé deux courriers pour raconter la suite de ses graves problèmes avec l'AP et la justice. Laurent avait foutu le bordel à la maison d'arrêt (MA) de Varces pour qu'on le laisse se suicider par ingestion de médicaments (voir *l'Envolée* n° 31)… Il avait finalement été maîtrisé, puis placé au quartier d'isolement (QI) de Corbas ; les surveillants de ce QI ont demandé son internement en hôpital psychiatrique sous prétexte qu'ils avaient peur de lui. Il a donc été jeté dans la tristement célèbre unité pour malades difficiles (UMD) de Montfavet avant d'être ramené à Corbas. Quelque temps après, nouveau transfert, direction le QI de la MA de Luynes… Il ne cesse de se battre, à la fois pour avoir accès à son dossier médical, pour pouvoir déposer des recours contre son placement à l'isolement et pour ne pas se laisser écraser par l'AP. Courage à toi !
Eugène nous a écrit depuis le quartier maison centrale (QMC) de Réau, qui vient d'ouvrir, et il décrit à peu de choses près les mêmes structures que celles d'Annœullin (voir *l'Envolée* n°32). Ces deux QMC sont en fait de grands quartiers d'isolement, sortes de donjons placés au milieu d'immenses centres pénitentiaires. Force à ceux qui se trouvent enfermés dans ces nouveaux quartiers haute sécurité (QHS)!
J.-M. Cazé, un très ancien prisonnier, nous a signalé son arrivée à Vezin-le-Coquet, en joignant les différents courriers qu'il a envoyés au nouveau gouvernement pour rappeler quelques vérités toujours bonnes à dire à ceux qui font voter les lois pour enfermer toujours plus, et ne cessent de faire construire de nouvelles prisons. Pour qui ? Pour quoi ?
Un grand bonjour, Jean-Marie, toi qui as souvent fréquenté la radio parisienne quand tu as pu retrouver quelquefois la liberté pour quelques mois.
Bien entendu, les habitués nous ont envoyé des nouvelles des prisons où ils sont enfermés, avec toujours la même lucidité et le même courage : un grand bonjour à toi, Pulp, à Clairvaux, et un grand salut à Malek, à la Santé, le fidèle auditeur de l'émission l'Envolée à Paris.
Un salut fraternel à Philippe el Shennawy qui a fait une longue grève de la faim ce printemps pour obtenir sa libération après trente-sept ans passés derrière les barreaux, dont plus de dix-neuf à l'isolement – en espérant vivement que les recours qu'il a engagés portent leurs fruits et qu'il retrouve enfin la liberté.
Kaoutar a passé l'été entre les dortoirs de la maison d'arrêt de Beauvais et l'hôpital psychiatrique de Compiègne. En mars dernier, on lui avait accordé une libération conditionnelle. Elle a attendu cinq mois sa sortie, et une fois qu'elle s'est trouvée dehors, avec un domicile et un boulot, le parquet s'est ravisé. Il a fait appel, et elle est retournée à la case départ. La soif de vengeance de la justice et de l'AP est décidément sans limites. Après avoir attendu tout l'été le délibéré de la cour d'appel de Rennes, Kaoutar vient d'apprendre qu'elle ne sortira pas de prison.
Courage et force à toi, Kaoutar.

« ON EST PAS DES CHIENS » : Y A PAS D'ARRANGEMENT !

Des mouvements collectifs se sont développés dans plusieurs prisons ces derniers mois, principalement des maisons d'arrêt et des centres de détention de construction récente. Nous avons été mis au courant de ceux dont il sera question dans ce numéro soit par des prisonniers, soit par des articles de presse ou par des sites Internet, mais il est tout à fait possible qu'il y en ait eu d'autres dont nous n'avons pas eu connaissance. Ces luttes ont besoin d'une solidarité active. Il faut leur donner de la visibilité, et relayer leurs voix si on ne veut pas qu'elles soient réprimées dans un silence propice à la vengeance de la justice et de l'administration pénitentiaire (AP). On connaît les risques encourus par ceux qui y participent : mitard, tabassages, transferts, mises à l'isolement, passages au tribunal, quelquefois de nouvelles peines, ou encore l'annulation de tout aménagement de peine, de tout espoir de sortir plus vite de cet enfer. Ces mouvements se placent immédiatement en dehors de la loi. Presque toute contestation individuelle est déjà illégale en prison, mais si elle est collective, elle tombe forcément sous le coup du règlement – le simple fait de faire circuler une pétition est interdit et passible de lourdes sanctions. Pour commencer, nous saluons donc ces mouvements et nous leur apportons tout notre soutien.

Les prisonniers qui se sont mobilisés dans les récents mouvements dénoncent les conditions de « vie » à l'intérieur, mais de façon si concrète, si loin de la langue de bois ou du mensonge qu'ils posent en même temps la question fondamentale de l'enfermement lui-même.
Beaucoup de prisonniers se sont retrouvés dans le refus de tous les aspects de la situation carcérale, qu'il s'agisse de la fréquence et des conditions des parloirs et des promenades, de l'absence d'activités, du prix des cantines et de la télévision, des conditions de travail, de la fermeture des cellules pendant la journée, des aménagements de peines inexistants, des refus de transfert. Ils dénoncent aussi l'existence des quartiers d'isolement, des prétoires et du mitard : bref, de tout ce qui fait l'enfermement.
Ces refus largement partagés ont pris des formes très diverses : pétition collective à Ducos ou à Argentan, blocage à Seysses, révolte à Vezin, agitations diverses, pétition collective et diffusion médiatique d'agissements de l'AP à Roanne, blocage des ateliers à Annœullin. Pour les prisonniers, à chaque fois, il s'est agi de faire la lumière sur ce qui se passe en prison, sur la réalité de l'univers carcéral et judiciaire, et en même temps d'instaurer un rapport de force qui leur permette de résister à la toute-puissance des enfermeurs.
Lorsque des médias officiels accordent une certaine publicité à de tels événements, ce n'est que pour les faire sombrer dans l'immédiateté spectaculaire du fait divers Kleenex. Au pire, ils servent d'arguments aux matons pour appuyer leurs revendications syndicales relatives au « manque de personnel et de moyens » face à des prisonniers dangereux – et rappeler une fois de plus « l'extrême pénibilité de leur métier ». Et lorsque des prisonniers sortent eux-mêmes des images clandestinement – avec tous les risques que cela comporte –, ces images sont à leur tour avalées et digérées par le dispositif médiatique. Qui se souvient encore de la vidéo réalisée par des prisonniers de Fleury il y a un peu plus d'un an et diffusée à la télévision ? Une image de plus, montrant une violence ordinaire dans un lieu qui, pour le spectateur, est nécessairement violent du fait même des personnes qui y sont enfermées.
Les prisonniers du centre de détention de Roanne qui ont réussi à diffuser une vidéo sur YouTube en juillet dernier ont tenté de contourner cette difficulté : cette vidéo est accompagnée d'un texte rédigé par des prisonniers pour expliquer les événements qui ont conduit à l'intervention violente des matons. Ils évoquent au passage le sort réservé aux prisonniers, frappés et emmenés de force au mitard. La vidéo permet ainsi de rendre visible l'antagonisme entre les prisonniers et leurs geôliers – une conflictualité souvent masquée par une apparence de paix sociale. Elle laisse entrevoir une histoire collective qui s'inscrit dans le temps, et c'est cela qu'il s'agit de faire vivre aujourd'hui. Dans ce cas de figure, lorsque les événements se répètent, se font écho, ou lorsqu'ils sont mis en avant par des relais extérieurs, on obtient un degré de visibilité qui semble gêner l'AP et les surveillants. Deux mois plus tard, on reparle de Roanne et de Seysses dans *le Monde*... mais uniquement comme signe d'un « problème » sécuritaire, celui de la présence de plus en plus massive des téléphones portables en prison.
En prison, les mouvements se construisent de façon discrète, sinon invisible, au fil du temps, et ils éclatent souvent dans l'urgence, lors d'occasions propices, par définition impossibles à planifier. Il est parfois difficile pour ceux qui prennent part à ces luttes de comprendre la lenteur des réactions extérieures ou leur absence pure et simple, mais ce n'est pas évident d'être informé rapidement de ce qui se passe, ni de s'organiser pour être un peu plus qu'une poignée à se rassembler devant une prison. Le déménagement des prisons hors des centres-villes les a rendues plus invisibles que jamais, plus difficilement accessibles, et on se rassemble moins spontanément devant leurs murs. Pour imaginer être prévenus d'un mouvement quelques jours auparavant, il faut une complicité déjà construite. Le temps de la prison n'est pas celui de l'extérieur : la solidarité a besoin de temps pour se mettre en place, de liens avec l'intérieur, de contacts réguliers construits localement, d'astuces mises en place pour se parler à travers les murs sans être entendus par l'AP. Si les vieilles méthodes des années 1980 ne sont plus trop à l'ordre du jour, d'autres sont désormais possibles : les prisonniers parviennent par exemple à s'adresser directement aux médias officiels… Ce qui était inconcevable il n'y a pas si longtemps peut désormais être développé et utilisé de façon bien plus efficace, avec un peu d'imagination.
Dans les derniers numéros de *l'Envolée*, il avait été

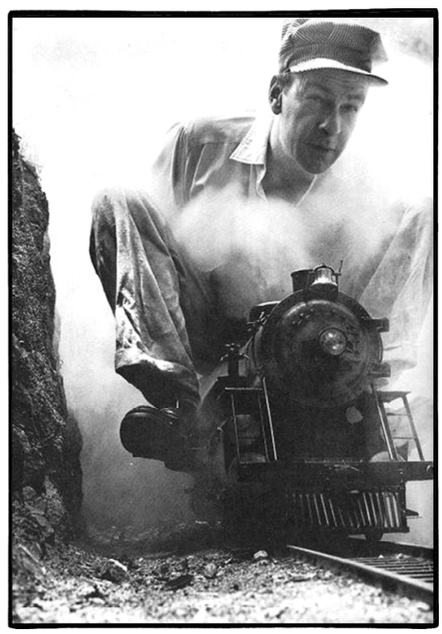

beaucoup question du recours aux plaintes individuelles, aux doléances particulières : cette méthode est largement utilisée par les prisonniers pour rendre publique la réalité carcérale. Tout en essayant de s'assurer un quotidien un peu plus vivable, on crée ainsi un conflit avec l'administration pénitentiaire. La principale limite de la démarche, c'est qu'elle épargne les enfermeurs qui restent libres de faire du cas par cas. L'état avait lui-même créé un organe de contrôle pour « traiter les dysfonctionnements » dénoncés par des prisonniers. On peut facilement vérifier que face à des mouvements collectifs, cet organe de contrôle des lieux de privation de liberté n'a jamais choisi de dépasser le cadre juridique : on n'a pas entendu M. Delarue faire le moindre commentaire sur la vidéo de Roanne – dont il a forcément eu connaissance, et dans laquelle on voit une intervention musclée de matons dans une cour de promenade… Pas plus de réactions de soutien de la part de l'Observatoire international des prisons (OIP), qui s'est même immédiatement désolidarisé du mouvement du centre de détention de Roanne en critiquant la diffusion de la vidéo. Ce n'est pas une surprise : pour préserver une prétendue neutralité, un statut d'observateur soi-disant impartial, les organisations subventionnées par l'état ne soutiennent pas plus que les organismes d'état les actions jugées illégitimes ou violentes.
Ce qu'on pourrait imaginer, ce serait que des collectifs qui ont des démêlés avec la justice et tâtent des geôles républicaines – que ce soient des ouvriers en grève qui ont commis des délits au cours de l'occupation de leur usine, des lycéens inculpés pour dégradations ou encore des familles mobilisées après des violences policières – voient plus loin que la seule défense de leur proche inculpé. Ce qui peut fonder cette solidarité, c'est de comprendre que le système carcéral est une composante essentielle du système capitaliste, et qu'il concerne de plus en plus de personnes : voilà ce qu'il faut rendre évident aux yeux du plus grand nombre. La question est toujours la même : comment imaginer dépasser le soutien de cas particuliers pour partager un point de vue anticarcéral et antijudiciaire ? Et de là, comment imaginer une solidarité plus concrète, massive et évidente avec les prisonniers qui se battent à l'intérieur ?
Ce petit journal ne peut pas répondre à ces grandes questions, mais il est sûr que manifester sa solidarité, c'est montrer aux prisonniers qu'ils ne sont pas complètement isolés et à l'AP qu'elle ne peut pas toujours bénéficier d'un anonymat qui couvre toutes ses exactions : assister au procès pour soutenir les prisonniers inculpés comme à Vezin-le-Coquet, par exemple, envoyer des mandats individuellement ou par des caisses de solidarité pour aider ceux qui se trouvent en difficulté, au mitard ou à l'isolement, écrire aux prisonniers… Il y a les affiches avec les noms des matons responsables des violences qui ont été placardées dans la ville de Roanne… Il y a aussi des émissions anticarcérales, modestes c'est sûr, mais qui forment un petit réseau, dont le premier objectif est de se faire les porte-voix des paroles et des actes de prisonniers et prisonnières en lutte. Les mouvements que nous décrivons ici ont tous été longuement présentés et débattus dans toutes nos émissions, et cela a permis à de nombreux prisonniers d'être informés de ce qui se passait dans d'autres prisons. Le rôle des radios peut être très immédiat, tandis que le journal, lui, cherche plutôt à inscrire dans la durée tous ces mouvements qui auraient vite fait d'être jetés aux oubliettes, à restituer leur densité en publiant plates-formes de revendications, lettres de l'intérieur, comptes-rendus de procès...
Manifester sa solidarité avec les mouvements, informer pour rassembler autour d'eux, contribuer à les inscrire dans la durée, développer une capacité de réaction rapide : voilà les objectifs que visent *l'Envolée* et les différentes émissions anticarcérales, non pas en les portant à quelques-uns, mais en les propageant pour être plus nombreux à comprendre que lutter avec les prisonniers, c'est aussi se battre contre ce monde qui génère toujours plus d'enfermement – sauf que eux vivent directement et quotidiennement cet enfermement !
Autrement dit, il s'agit de construire avec eux une réelle capacité de nuisance.

MOUVEMENTS AU CENTRE DE DÉTENTION DE ROANNE

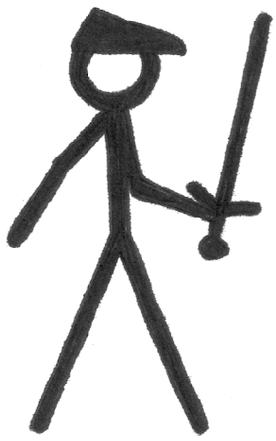

Dans l'Envolée *n°30, nous avons publié l'interview d'un ancien prisonnier qui parlait de ses trois années passées au centre de détention (CD) de Roanne (Loire). Nous avions alors retenu de cette taule nouvellement construite, « grand confort », que c'était une version très aboutie de la carotte et du bâton. A priori, ça marche, puisque le CD de Roanne se donne des airs de « maison de retraite »... Du moins, c'est ce qui se dit ! Mais au bout d'un an, le vernis s'est effrité lorsque des évènements exprimant le ras-le-bol des prisonniers nous ont été communiqués. Nous partageons ici avec vous les luttes qui ont animé le CD de Roanne de fin 2011 à mi-2012 et suscité des soutiens réguliers alentour.*

A NOUS DE JOUER !

CHRONIQUE DES LUTTES DE ROANNE

Octobre – Novembre 2011

De nombreux prisonniers galèrent (souvent depuis plus d'un an) pour obtenir des aménagements de peine et des permissions de sortie, qui sont soumis à l'avis d'un expert psychiatre. Or, ce monsieur est débordé ! Des prisonniers, des proches, parfois des avocats et l'Observatoire international des prisons (OIP) font pression sur l'administration pénitentiaire (AP) et ses collaborateurs pour faire bouger la situation. Une vague d'expertises psy est soudain organisée afin de ne pas discréditer l'organisation locale du suivi socio-judiciaire. Cependant une question de fond reste sans réponse : comment lutter contre le suivi socio-judiciaire comme rouage du système carcéral ?

Novembre 2011

Gurbet Askaroglu, prisonnier au CD, est à l'initiative de pétitions pour dénoncer le fonctionnement des parloirs, et notamment des parloirs UVF (unités de vie familiale), des fouilles, du travail aux ateliers, etc. La répression de l'AP locale est immédiate. Vous trouverez dans ces pages une lettre dans laquelle il raconte les procédés utilisés par les surveillants couverts par la hiérarchie pour rendre tricard un prisonnier au sein de la détention. D'ailleurs, les surveillants ne tardent pas à lui reprocher ses soutiens extérieurs. Contacté par téléphone par le collectif Papillon, Georges Boyer, directeur du CD, est agacé : « Mais vous, là ! *l'Envolée*, Papillon ! vous n'avez pas votre mot à dire sur ma manière de gérer mon établissement. »

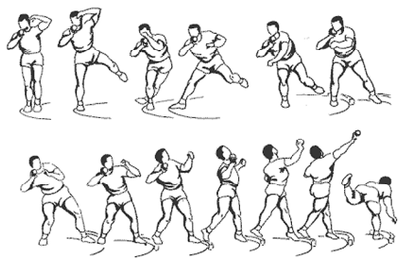

Gurbet sera enfermé trois mois au quartier d'isolement puis au bâtiment 0 (D0) dont il dénoncera le régime portes fermées, jusqu'à ce qu'il obtienne un transfert dans la foulée des luttes de juillet décrites ci-après.

25 avril 2012
Des prisonniers rendent publique par le biais de divers collectifs une lettre ouverte de revendications à l'AP et à la juge d'application des peines du tribunal de Roanne, Ludivine Chetail. Elle est reprise dans les médias locaux. Pour éviter les répressions et peut-être pour faire durer la lutte, les prisonniers ont choisi l'anonymat. Entre autres, les revendications portent sur l'abolition des expertises psychiatriques, la fermeture immédiate des quartiers d'isolement et disciplinaire, la fermeture du prétoire, l'accès libre aux parloirs, l'arrêt des fouilles à nu, etc. La direction de l'AP roannaise fait la sourde oreille et joue la grande muette. Elle est agacée de ne pas réussir à identifier les prisonniers collectivement signataires de la lettre de revendications.

6 mai 2012
Un rassemblement a lieu aux abords du CD pour exprimer une solidarité avec les prisonniers de Roanne. D'ailleurs, ce week-end-là est plutôt tendu, marqué par plusieurs altercations entre prisonniers et surveillants et une tentative de suicide à l'intérieur.

Mi-juin 2012
Un des prisonniers accusés de violence lors de ce week-end mouvementé passe en procès au tribunal de Roanne. Lui aussi a déjà connu les joies du mitard et du D0. Pour sa défense, cinq détenus se solidarisent et transmettent des lettres à son avocat. Toutes témoignent des provocations répétées d'une bande de surveillants dont il a fait l'objet. Elles confirment aussi les violences physiques et psychologiques subies, déjà rapportées par sa famille à des collectifs anticarcéraux. Malgré ces éléments, ce prisonnier écopera d'une peine supplémentaire de deux années pour violence sur maton. Ce procès révèle les connivences quasi organiques entre les représentants de la justice et la matonnerie de Roanne quand il s'agit de réprimer les prisonniers récalcitrants.
Des collectifs anticarcéraux harcèlent l'AP roannaise de coups de téléphone et de courriers pour tenter de briser l'isolement dans lequel la direction de Roanne veut le maintenir. Si ce mode de soutien reste dérisoire, l'agacement des geôliers est néanmoins palpable : les hauts murs du CD ne suffisent plus tout à fait à cacher les réalités de la taule.

Fin juin 2012
Un prisonnier écrit une lettre pour alerter et dénoncer le quotidien au D0. Du fait de la censure du courrier, des collectifs anticarcéraux n'en prendront connaissance que début septembre 2012. Son contenu préfigure les évènements qui vont suivre…

4 juillet 2012
Quatre prisonniers du D0 refusent de remonter de promenade. En effet, la direction de Roanne vient de pondre une note de service instaurant de nouvelles règles défavorables aux prisonniers. Elle refuse le dialogue, ordonne une répression sévère du mouvement et le transfert des quatre au mitard. Depuis les cellules, des prisonniers lancent des projectiles (savon, bouteilles de shampoing...) sur les matons tandis que d'autres filment la scène clandestinement afin de la diffuser le plus largement possible. Ils l'accompagnent d'une lettre explicative pour affirmer leur solidarité.
La vidéo tourne sur des sites Internet, accompagnée d'appels à se solidariser. La matonnerie se prétend quant à elle piégée. La méthode de répression qu'elle emploie n'a pourtant rien d'exceptionnel. La singularité, c'est qu'elle est vue hors les murs.
Pendant une semaine, les « *tensions à la prison de Roanne* » sont évoquées dans la presse locale, sur Internet et sur France 3 Saint-Etienne, et pour une fois pas uniquement du point de vue des geôliers.
Nous apprendrons après coup la violence du transfert des quatre au mitard : tête cognée contre les portes pendant le trajet, absence de soins médicaux, harcèlement (réveil à plusieurs reprises chaque nuit, coupure d'eau…).

Nuit du 12 au 13 juillet 2012
Des tracts sont placardés dans le centre-ville de Roanne et aux abords de la prison. Le texte revient sur les événements du 4 juillet pour dénoncer le système

carcéral et donner les noms des matons qui tabassent. Si le réveil à Roanne est pour le moins inhabituel, nous savons maintenant qui fait quoi dans cette taule.

Samedi 14 et dimanche 15 juillet 2012

Les surveillants se vengent à leur manière, exacerbent les tensions, et créent l'insécurité dont ils se plaignent tant : ils ferment la détention, suppriment les promenades pour l'ensemble des prisonniers et tentent de les confiner dans leurs cellules. Toutes les activités sont bloquées. Ils empêchent également le déroulement des parloirs : les proches venus rendre visite aux prisonniers attendent devant la porte pendant trois heures jusqu'à ce que le premier tour de parloir ait finalement lieu à 17 h 30. Les autres tours sont annulés ; et peu importe les kilomètres parcourus par les proches !
Les équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris) sont appelées en renfort pour le week-end. La distribution de la gamelle est repoussée à 21 h 30.
Pourtant, les prisonniers ne lâchent pas l'affaire, et certains protestent avec les moyens dont ils disposent. Des départs de feu se produisent. Le dimanche 15, certains s'apprêtent à bloquer leurs étages pour ne pas être de nouveau confinés en cellule. Ils obtiennent rapidement des garanties de la direction à ce sujet.

Un peu partout…

Durant l'été, des réunions publiques sont organisées dans quelques villes pour parler et faire parler de ces événements.
Le 30 juillet 2012, une balade en solidarité avec les prisonniers de Roanne a lieu dans les rues de Lyon. Le quartier de la Guillotière est recouvert de tags et des tracts sont distribués : ils évoquent les turbulences survenues récemment dans diverses prisons, expriment un point de vue anticarcéral et appellent à se solidariser avec les luttes des prisonniers. Un rassemblement a lieu dans la foulée devant la direction régionale du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip), dont les personnels sont incommodés dans leur sale besogne par du bruit, des tags, du produit puant, et une banderole « solidarité avec les prisonniers en lutte ».
Dans la nuit du 20 au 21 août, le tribunal de Roanne est tagué : « Feu aux prisons. V., tu veux des balances, tu n'auras que notre haine ». Le procureur, perspicace, annonce dans la presse locale qu'il pense que cette décoration est « probablement liée aux incidents récents à la prison de Roanne ». Une nouvelle fois, la municipalité dépêche ses services techniques pour ôter ses mots que la justice et l'AP ne veulent donner à voir !

Nous tirons deux conclusions de ces luttes de Roanne. Pour être plus fortes, les luttes ne doivent pas être isolées entre elles et doivent se renforcer de taule en taule.
Elles doivent également trouver des soutiens extérieurs pour être relayées et renforcées.
Dedans comme dehors, les attaques contre l'AP et la matonnerie gagnent en efficacité si elles sont régulières, multiformes et tiennent compte du contexte, pour inverser le rapport de force et soutenir les prisonniers en lutte (mais pas que !) qui le souhaitent.
Depuis l'extérieur, faire circuler des informations et des messages ne suffit pas pour donner de la force à la lutte contre les prisons. Les idées ne manquent pas : organiser des manifs, des réunions publiques, imaginer des actions, faire des affichages, écrire des lettres et des courriers pour harceler l'AP, les Spip, les médecins de l'UCSA, les entreprises cogestionnaires du système carcéral, etc.

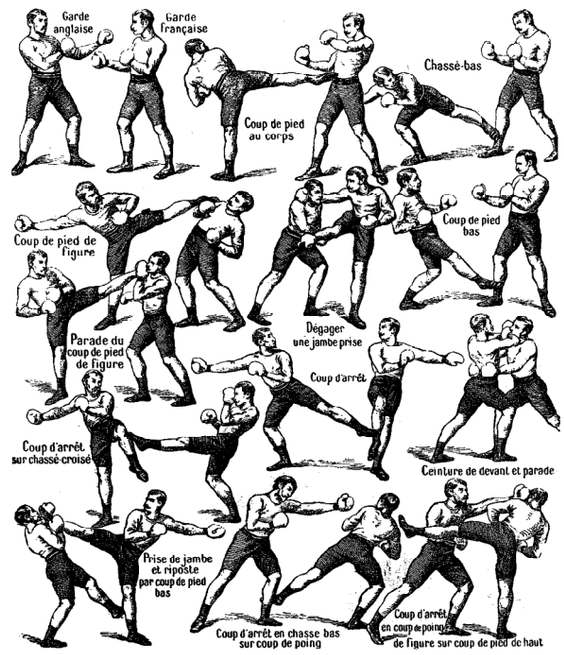

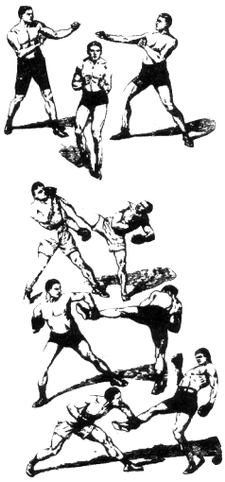

LETTRE COLLECTIVE ÉCRITE ET SIGNÉE PAR TOUS LES DÉTENUS EN ACCORD AVEC LES REVENDICATIONS

25 avril 2012

À la direction et à la juge d'application des peines,

« En cette date, nous, détenus du centre de détention de Roanne, entrons en lutte afin d'exiger que nos droits soient respectés et entendus. Vous nous obligez à rester en cellule ou dans les coursives le plus longtemps possible, là où il n'y a aucune activité pour passer le temps. Vous nous escroquez avec les cantines et les frais de télé de plus de 8 euros, par le biais de la société Eurest. Vous ne respectez pas nos droits en matière de permissions et de réductions de peine. Dans l'immédiat, nous vous informons de nos revendications.

Sport : Nous exigeons l'accès libre au gymnase et aux salles de sport. C'est l'activité la plus demandée par les détenus.

Activités : Dans chaque aile, nous avons à disposition une salle d'activités, constituée de quelques tables, chaises, aucune activité proposée ! Nous exigeons des jeux de société, échecs, dames, etc.

Nous exigeons aussi qu'il y ait plus d'activités culturelles et sportives : tournois de foot, basket, volley, pêche, etc.

Nous exigeons une réunion socioculturelle par mois avec des détenu(e)s et des intervenants, afin d'élaborer des activités qui ne nous soient pas imposées par l'administration pénitentiaire (AP) ou le service socioculturel.

Parloirs : Nous exigeons, comme le prévoit la loi européenne, que la mise à nu des détenu(e)s lors des fouilles des parloirs soit retirée. Le système de contrôle à l'entrée des parloirs est largement suffisant pour garantir votre sécurité. Par conséquent, cette fouille ne sert qu'à nous humilier et maintenir une pression psychologique et physique sur nous ! Les rondes au parloir sont aussi vécues comme une humiliation par nos familles, et nous réclamons l'arrêt des rondes. En cas de problème, nous avons un interphone. Ce moyen de contrôle est abusif et conduit à une humiliation de plus !

Nous exigeons enfin les accès libres au parloir pour nos familles sans demande de permis de visite, et qu'en cas de retard, des familles qui ont souvent fait des centaines de kilomètres soient acceptées à l'entrée des parloirs et que la durée ne soit pas réduite.

Bâtiment : Nous exigeons que cessent immédiatement les mesures de quartier semi-ouvert et fermé. Tous les étages doivent être ouverts, matin et après-midi. Que l'on puisse circuler d'étage en étage, et de bâtiment en bâtiment en journée, pendant les temps d'ouverture des cellules. Les sèche-linge et machines à laver ne doivent pas être enlevés plus d'une semaine en cas de problème. Nous vous rappelons que tous n'ont pas la possibilité de sortir leur linge : pas de famille, pas de parloir, pas d'argent, etc. Nous exigeons la fermeture immédiate des quartiers d'isolement et disciplinaire, et autres mesures spéciales, la fermeture du prétoire[1], qui crée plus de conflits qu'il n'en règle.

Cantines[2] : Nous exigeons que la société Eurest soit remplacée par une société qui proposerait des tarifs plus bas et pas deux à trois fois le prix extérieur. Qu'il ne nous soit pas imposé un surplus de 30% sur les cantines exceptionnelles, que nous ayons les prix extérieurs. Et que les télévisions ne dépassent pas le prix de 8 euros. Nous exigeons aussi des frigos plus grands ou que le prix soit revu à la baisse.

Vie en détention : Abolition des travaux dégradants, des métiers non qualifiants et disparus à l'extérieur, ainsi que des rémunérations assimilées aux travaux forcés,

– droit aux arrêts maladie et droit aux congés payés,
– droit de grève,
– droit à la retraite dans les mêmes conditions qu'à l'extérieur,
– obligation pour l'AP d'assurer lors d'un transfert un emploi équivalent dans les mêmes conditions,
– dédommagement par l'état (frais d'hébergement ainsi que des journées non travaillées) pour les familles qui se rendent au parloir à plus de 100 km de leur domicile,
– plus de formations qualifiantes,
– téléphone gratuit pour les indigents, l'appel aux employeurs et autres services administratifs.

Remises de peine : Nous exigeons que tous les détenu(e)s n'ayant aucun rapport et remplissant les conditions de suivi sociojudiciaire bénéficient de la totalité de leurs remises de peine et remises de peine supplémentaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous exigeons que les expertises psychiatriques soient abolies.

Nous, détenus de Roanne, exigeons d'être entendus et que nos droits soient respectés et ce dès aujourd'hui. »

1. Prétoire : sorte de tribunal (expéditif) interne à la prison, mobilisé en cas d'incident, qui condamne les détenus à des sanctions disciplinaires, comme le placement au quartier disciplinaire (« mitard »).
2. Cantine : système par lequel les prisonnières et les prisonniers achètent des produits (nourriture, produits d'hygiène, de loisirs…). Ils n'ont pas le choix et doivent acheter (« cantiner ») auprès de sociétés dont les prix sont exorbitants.

« Nous, détenus de Roanne, exigeons d'être entendus »

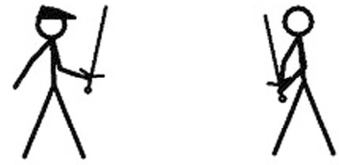

BRAS-DE-FER SANS FIN ENTRE UN PRISONNIER ET L'ADMINISTRATION

Voici des extraits d'une lettre écrite par G. Askaroglu et rendue publique par divers sites Internet début juillet 2012. Il raconte comment, suite à des pétitions transmises fin 2011, qui mettaient notamment en cause les fouilles subies par les visiteurs au parloir et l'exploitation dans les ateliers de travail, il a été mis à l'isolement pendant trois mois, puis maintenu en régime portes fermées pendant cinq mois. Ce récit est un exemple significatif des problèmes auxquels les prisonniers font face à Roanne (fouilles à nu, provocations de la part de surveillants, sanctions par le placement au « DO », etc.), et de leur volonté quotidienne de ne pas s'y soumettre.

« Le problème que j'avais eu avec le surveillant avait débordé sur tout »

Malheureusement, j'ai fait beaucoup de taule. J'ai demandé à venir ici pour me rapprocher de ma femme et mes enfants, et essayer de faire baisser ma période de sûreté[1]. Mais en arrivant dans cet établissement, il y a plein de choses qui sautent aux yeux, par exemple au niveau des parloirs famille. Assez vite il y a eu un bras-de-fer avec le chef des brigadiers des communs : comme j'avais l'habitude des UVF[2], il y avait des choses que je trouvais inadmissibles. Par exemple, les couvertures étaient sales, il y avait des taches de sperme dessus (…), ils les lavaient une fois par semaine. C'est inadmissible, c'est pas un bordel ici ! Il a fallu que j'insiste. Un soir j'ai pris les couvertures, je les ai jetées devant la porte en disant qu'on allait dormir sans couverture. J'ai écrit des courriers à la direction, ensuite ils ont cédé, donné des couvertures dans des plastiques fermés, mais il a fallu se battre.
Le chef des communs me disait que j'avais rien à faire ici, que j'avais « pas le profil[3] ». D'ailleurs en arrivant, j'ai demandé à faire une formation de comptabilité de quelques mois : ils m'ont répondu que j'avais pas le profil, car j'étais loin de la sortie.
À un moment, j'ai eu un parloir avec ma femme et mes enfants, et ils rigolaient. Un surveillant (on l'appelle « le Blond ») a tapé comme une brute à la porte en disant qu'il fallait qu'ils arrêtent « par respect pour les autres détenus ». C'était vraiment humiliant pour nous. Ça s'est reproduit une deuxième fois, alors je me suis énervé, et à partir de là, ça a commencé à chauffer. J'ai écrit à la direction plusieurs fois, on m'a pas répondu. J'ai vu le brigadier qui m'a dit qu'il allait lui toucher un mot… Mais il n'y a rien eu, et ça a duré des mois ces histoires.
Un autre jour le même surveillant, de loin, me crie dessus : « C'est comme ça qu'on t'a appris le respect ?! », devant tout le monde, d'une façon humiliante. J'arrive vers lui, ça se met à crier, il met quasiment son front sur moi en disant : « Qu'est-ce qu'il y a ? Tu fais le beau ? », etc. J'ai vu qu'il cherchait l'affrontement avec moi, puis il m'a dit : « On verra. » J'ai pris ça comme une menace. Juste après j'ai eu un autre problème avec les surveillants… Et j'ai décidé de faire un combat.

Ma femme vient aux UVF. Elle m'a expliqué que quand ils arrivent, les surveillants les regardent comme des animaux, sans aucune gêne, comme des vicieux. Juste en face il y a une machine. Quand tu passes les affaires, s'il n'y a rien qui sonne, ou rien qui est suspect, tu n'as pas à ouvrir ton sac. Ils lui ont demandé de sortir ses dessous. Ma femme a râlé, ils lui ont dit de sortir. Elle a refusé, et c'était humiliant, parce qu'au final elle a dû se plier à eux, avec des hommes qui regardaient.
Ce jour-là, quand ma femme m'a dit ça, j'ai tapé un bordel. J'ai fait appeler le brigadier, mais c'est une surveillante qui répond, avec qui il y avait déjà eu des problèmes [au parloir] quand la prison s'est ouverte. Elle prenait un petit miroir, et se mettait dans l'angle pour regarder. Parce qu'il y en a qui ont un peu d'intimité, des relations sexuelles au parloir, et avec son système de miroir elle regardait tout. J'ai dit au

« Avec son système de miroir elle regardait tout »

brigadier que je ne voulais plus avoir affaire avec elle, ni avec le Blond, et qu'ils n'aient plus de contact avec ma famille.
Le lendemain, comme par hasard, c'est lui. Quand ma femme rentre, comme d'habitude avec son sac, rien ne sonne. Il demande qu'elle ouvre les sacs et fouille sans ses gants. Il enlève une crème de massage en disant que c'est interdit, alors que d'habitude elle la fait rentrer.
Puis il demande à nouveau qu'elle ouvre le sac avec ses dessous, elle refuse, en disant que c'est personnel et intime. Il parle du règlement en disant que si elle est pas contente, elle sort. Elle a demandé à voir le responsable. Devant lui, il parle de la crème de massage, mais pas des dessous. Ça fait qu'il ne l'a pas fouillée, il l'a laissée passer.
Quand elle est arrivée aux UVF, elle avait les nerfs. Un surveillant lui a dit : « Oh, mais c'est pas grave si je vois vos culottes, c'est normal. » Je me suis vraiment fâché. Je voulais plus lui dire bonjour, il a demandé pourquoi, je lui dis qu'il a manqué de respect à ma femme, on s'est embrouillé. (…)

Bref. J'avais fait part de ces problèmes à d'autres détenus, par rapport à ce qui se passe aux parloirs famille. On a fait des pétitions. Ça parlait aussi des fouilles corporelles, des problèmes aux ateliers, de plein de choses. Le directeur m'appelle, le jour où je devais partir au tribunal d'application des peines pour faire baisser ma période de sûreté. Et je reste deux heures dans son bureau, je lui dis que je vais porter plainte contre les surveillants. Il me dit que si je fais ça il me transférera où il veut, lui, il m'a fait un chantage. (…)
Ils m'avaient bien fait comprendre que si les pétitions sortaient, ils me feraient sauter l'UVF. Finalement, mon avocat a envoyé les pétitions à la direction. Par rapport à ces lettres, on m'a envoyé à l'isolement, et ils ont supprimé mon UVF.
Le problème que j'avais eu avec le surveillant avait débordé sur tout, c'est pour ça que j'avais dit à mon avocat d'envoyer toutes les lettres. Le brigadier m'avait dit qu'ils allaient me mettre la misère.

Au début ils m'ont envoyé à l'isolement deux jours, mon avocat a trouvé un vice de forme et m'a fait sortir. Dans le dossier, il y avait juste une feuille avec ce que disait Monsieur K., un surveillant d'un autre bâtiment, qui dit que j'avais incité d'autres détenus à l'émeute. C'était leur motif. Quand je suis sorti, ils m'ont fait passer au prétoire. Ils ont trouvé d'autres témoignages, ils disent que sur les 80 lettres que j'ai envoyées, il y a cinq détenus que j'ai forcés à écrire. Ils m'ont mis ensuite à l'isolement pendant trois mois et quand je suis sorti, ils m'ont mis en porte fermée au D0.

Il y a aussi une étape très importante. Quand j'étais à l'isolement, quinze jours avant que je sorte, j'ai reçu une lettre avec écrit « OIP »[4] derrière, comme si ça venait d'eux, et mon nom et mon prénom devant.
Dans ce courrier, il y avait des sous-entendus par rapport à un article qui parlait de mon affaire à moi. C'est un article d'un journaliste, qui a pris en vrac des déclarations qui ont été faites lors du procès, pour faire un article racoleur disant : « Il balance son meilleur ami à la barre ». Moi je suis au clair sur ce que j'ai dit ou pas avant et pendant le procès, mais ceux qui ont envoyé cette lettre anonyme savaient très bien que balancer des rumeurs comme ça sur quelqu'un peut avoir des conséquences très graves.
Ce qui m'a frappé c'est qu'en bas, à la règle (règle pour écrire des lettres types) c'était écrit « 80 exemplaires distribués au bâtiment ». C'est une coïncidence ? Derrière c'était marqué « OIP » mais il n'y a pas le tampon de l'OIP. Et selon la date à laquelle elle a été postée, ils ont mis dix jours à me la donner. (…) Et ils me l'ont donnée un samedi, alors qu'on ne reçoit pas de courrier le samedi en prison.
Donc j'ai écrit à la direction, je me suis plaint par rapport à ça. Arrivé au bâtiment, je tombe sur des amis que je connais, et ils m'ont dit qu'il y a un gros tas de lettres comme ça qui ont été mises sur la table de ping-pong au gymnase. Mais bon au gymnase il y a des caméras !
Donc quand j'ai entendu ça j'ai commencé à paranoïer, je me suis demandé si c'était les surveillants, d'autres détenus… et des détenus m'ont dit qu'ils avaient vu des courriers sur la table, et qu'on voulait mettre une rumeur sur mon dos. Du coup j'en ai parlé avec le

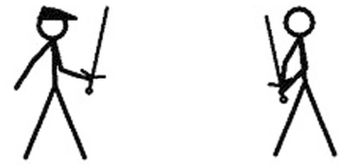

moniteur de sport, un surveillant, Franck, il m'a dit qu'il n'avait pas vu un tas, mais une lettre, dans le bureau des surveillants, avec les deux autres moniteurs de sport, et qu'il était prêt à en témoigner. Alors pour moi c'est soit un complot des surveillants, soit un complot de la direction, pour m'entacher, pour que j'aie des problèmes. Ça aurait pu aller loin, le sang a failli couler dans cette histoire.
J'en avais parlé à mon avocat, en lui demandant de porter plainte contre X, mener une enquête, mais après il a eu des problèmes, et je n'ai plus jamais eu de nouvelles de ça.

Le « régime portes fermées », ou « D0 », c'est quand t'es en centre de détention, mais t'as pas les portes ouvertes. Avant il y avait aussi un bâtiment semi-ouvert, maintenant c'est ouvert partout, sauf le D0. Là on n'a droit qu'à la promenade. On n'a pas droit aux activités. Même en maison d'arrêt t'as droit aux activités. T'as un office pour faire la nourriture, ben ici on n'y a pas accès. Le téléphone, (…) on peut appeler qu'à des horaires précis. T'imagines, quand on est 30 ou 40, si on veut tous téléphoner, c'est impossible. (…) On a la cour qui est dégueulasse.
Avant, je comprenais pas pourquoi certaines personnes qui allaient au D0 y restaient longtemps, et bien là j'ai bien compris. Un exemple : moi quand je suis venu au D0, ils ont essayé de me chercher la merde. Le 28 mars, le chef du bâtiment a essayé de me provoquer, presque en mettant son corps sur moi pour me faire rentrer dans ma cellule. J'ai vu qu'ils voulaient à tout prix me coller un rapport d'incident. Entre-temps j'avais vu la directrice en audience. Je lui disais que j'avais rien à faire en porte fermée, que j'avais pas de rapport d'incident et que je voulais aller en portes ouvertes. Elle m'a garanti que je ne resterais qu'un mois. Et elle me dit : « Vous savez, c'est pour l'exemple. » Je demande : « L'exemple de quoi ? J'ai fait trois mois d'isolement, vous voulez quoi encore ? » Et elle dit : « Oui mais c'est pas moi, c'est la hiérarchie. » J'écris à la direction, à Monsieur Boyer, en disant que je ne comprends pas, que la directrice m'a dit que j'allais sortir, etc.
(…) En fait quand tu es en régime porte fermée, il y a une commission tous les mois, où ils décident de t'y maintenir. Et si tu veux en sortir, il faut faire un courrier. Mais personne ne me l'a dit ! En plus, Madame Petit [qui s'occupe de moi normalement], dit qu'elle est énervée parce qu'elle était en vacances quand la commission a eu lieu, mais elle n'a même pas laissé une note à mon sujet !
Quand je l'ai revue on a eu un accrochage verbal, je lui dis qu'elle m'avait promis que j'allais sortir du D0, elle me répond qu'il aurait fallu que j'écrive, alors qu'elle m'a jamais dit ça… J'ai répondu que j'avais rien à lui dire, qu'ils étaient des hypocrites sans parole qui voulaient juste me mettre la misère et me laisser au D0.
Et là ils trouvent un prétexte, ils disent qu'il y a un mois et demi j'étais au sport, et c'était pas mon tour, et le brigadier est venu me dire de sortir. Je réponds que je ne comprends pas, qu'il n'y a pas eu de rapport d'incident.
J'ai vu comment ils font, avec moi et tout un tas de jeunes qui sont là : ils leur trouvent des prétextes pour justifier leur placement au D0. Mais vraiment des histoires de rien ! Quand je suis arrivé, par exemple, il y a des jeunes, ils leur disaient : « Tu n'auras pas d'UVF, parce que tu as eu un rapport. » Du coup ils lui mettent une sanction avant de passer au prétoire, et après, en plus, tu te tapes du mitard. C'est quand même cher payé !
J'ai remarqué que plusieurs fois il m'ont appelé en me disant par exemple : « Il y a deux mois en arrière, vous avez traîné devant la coursive, qu'est-ce que vous avez à dire là-dessus ? » Non mais vous rigolez ! Je leur dis : « Ça sert à rien de m'appeler pour ça, des trucs d'il y a deux mois en arrière, je ne me rappelle même plus de ce que vous me dites, vous mettez des rapports comme ça pour justifier mon placement en porte fermée. »
Bon, et voilà : avec le temps qui passe, ils essayent de me mettre des rapports et faire monter la pression pour chaque petit détail.

« Quand on est 30 ou 40, si on veut tous téléphoner, c'est impossible »

« Ouais on avance, on y va portes fermées »

Ah oui, autre chose. Le jour où je suis sorti de l'isolement, ils m'ont mis qui ? « Le Blond ». Et quand il me raccompagne à ma cellule il me dit : « T'as entendu ? » J'ai demandé : « Quoi ? », j'avais rien entendu. Il m'a dit : « T'as entendu, G. (il a dit mon prénom,) G. la salope ». Du coup je lui dis : « Ah ouais, c'est comme ça que tu parles, tu fais le voyou ? » En fait il attendait que je le frappe. La direction, ils savent que j'ai un conflit avec lui, il le mettent quand même. (…)

Et là, il y a quelques jours, j'étais à la grille, je sortais de la promenade, j'étais en train de discuter avec l'auxi, on rigolait, y a un surveillant qui a ouvert ma porte et qui est parti. Et puis y a un deuxième surveillant, je sais pas, je sens qu'il y a un truc qui va pas avec ce surveillant, peut-être qu'il est solidaire avec celui avec qui j'ai eu des problèmes. Il me dit : « Allez, on y va. » Je lui dis : « Ouais on avance, on y va portes fermées. » D'un seul coup il a pris une crise, un truc de fou : « Tu te moques de moi, tu te fous de ma gueule ! Qu'est ce qu'il y a ? Tu te prends pour un gros ? ». Il était vraiment chaud. Et moi j'étais devant ma porte, je lui dis : « Oh, calme-toi, t'es mal luné ? » Et il a fermé la porte presque sur mon visage en disant « Oh ! T'as qu'à écrire à Papillon[5] !» (…) Je me suis énervé, j'ai tapé à la porte, j'appelle l'auxi, la brigadière vient avec l'autre surveillant.
Du coup, je leur dis : « Pourquoi il me parle de Papillon ? Ça regarde moi et la direction. » (…)
Et après l'autre surveillant qui m'avait parlé revient et me dit : « De toute façon t'es qu'une pleureuse », et il a ramené sa tête vers moi, vraiment le visage sur le visage : « T'es un clown. » Le deuxième surveillant qui était à côté s'est mis entre nous deux, parce qu'il a vu que c'était chaud.
Je me suis mis en colère, je lui ai dit : « Tu cherches à me provoquer, je vais pas rentrer dans ton jeu, il y a des caméras, rentre dans ma cellule. Tu veux faire quoi, tu veux m'agresser ? » Voilà la provocation, ils essayent, ils essayent, malheureusement il y a un jeune, il y a quelques jours, il a pas pu, il a craqué, le surveillant a mis sa tête sur sa tête, et l'autre, il l'a tapé[6]. C'est souvent les mêmes surveillants au 0, ceux qui aiment bien chercher la merde. J'essaie de partir de cet établissement, parce que j'ai peur de craquer. J'ai fait des efforts pendant toutes ces années afin de faire baisser ma période de sûreté, et j'ai peur que ma vie bascule…

Je voulais parler aussi des fouilles corporelles. Je connais des gens à qui les surveillants ont dit : « Lève tes testicules », pour regarder dessous. C'est très humiliant. Comme quand ils te demandent de te baisser et de faire des flexions. Parfois on refuse. Un gars s'est embrouillé avec eux parce que quand il tournait, ils lui disaient : « Serre pas les fesses ». C'est hallucinant, le gars il a pas le droit de serrer ses fesses !
Il y a la loi qui est passée, ils ne peuvent soi-disant pas nous fouiller (intégralement). Mais dès qu'ils trouvent quelqu'un avec par exemple des stupéfiants, ça fait jurisprudence. Sauf qu'ils doivent mettre une feuille qui dit que les fouilles à nu systématiques vont durer un mois, et là rien n'est précisé, et c'est reparti pour des fouilles intégrales sur qui ça leur chante pendant trois mois !

Ici, les ateliers de travail sont gérés par Gepsa. Je m'étais inscrit pour travailler, j'avais eu Madame Pivert, et il a fallu que je bataille pour aller aux ateliers, mais franchement, si j'avais su, je me serais pas bataillé pour ces problèmes.
Après ils m'ont mis aux oignons. Tu gagnais même pas 12 euros dans la journée. On n'était pas au taux horaire, et s'il y a des pièces à refaire, c'est autant en moins.
Après j'ai fait un travail pour OXO, tu enlèves le joint du mastic des fenêtres. Quand j'ai pris le rythme, j'allais vite, ils voulaient que j'aille moins vite. Après, ils ont diminué le nombre de bacs qu'on pouvait faire, puis ils ont baissé les prix, sans explications. (…) Et y a des jours où ils te mettent à l'heure, alors que sur le contrat c'est noté à la pièce. Et quand tu travaillais à l'heure, si tu faisais une demi-heure de plus, ils te

« Il n'y a que pression et répression »

payaient pas. Une fois j'ai dû menacer de porter plainte contre eux pour me faire payer.
Bon après ils voulaient encore baisser le nombre des bacs. J'ai calculé, j'ai même pas fait 2 euros de l'heure. Du coup j'ai dit : « Ça va pas du tout, je remonte. » Ils voulaient m'en empêcher, j'ai fait appeler le chef. Je suis monté. Depuis ce jour-là, ils m'ont plus rappelé. (…)
Il y a aussi le racisme. Par exemple, Madame Faurenbach, qui est chef des ateliers de travail, a dit qu'elle ne voulait « ni un Noir, ni un barbu pour le poste d'auxiliaire télé. » Elle a dit ça devant un autre prisonnier, qui est auxiliaire d'étage, et qui peut témoigner de ça !

Voilà, ils veulent me faire craquer, mais je tiens bon, et je veux partir d'ici. Il n'y a que pression et répression, tous les prétextes sont bons pour eux.

GOGO

1. La période de sûreté peut être prononcée lors de certaines condamnations à de la prison ferme : c'est un nombre d'années durant lesquelles on ne peut obtenir aucun aménagement de peine, aucune permission de sortie, semi-liberté, ni libération conditionnelle.
2. Les unités de vie familiale (UVF) sont des espaces aménagés dans certaines prisons, ressemblant à de petits appartements, où les prisonniers peuvent voir leurs proches pendant 6 à 72 heures. Chaque visite à l'UVF est soumise à l'obtention d'une autorisation. Elles ont lieu tous les deux mois en théorie, et beaucoup moins souvent dans la pratique. La mise en place des UVF dans de plus en plus de prisons permet de faire pression sur les prisonniers, étant donné que tout écart de comportement peut entraîner la suspension d'une UVF.
3. Selon la condamnation et les rapports faits par les Centres nationaux d'évaluation, les prisonniers sont envoyés en maison d'arrêt, centre de détention, centrale… où les régimes de détention sont différents.
4. L'OIP (Observatoire international des prisons) est une association dont l'objectif est de « promouvoir le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes incarcérées. » Ils sont les premiers à avoir soutenu G. Askaroglu et rendu publique sa situation.
5. Collectif qui a écrit des lettres de soutien à l'AP pour demander la levée du régime portes fermées.
6. Il est fréquent que pour de tels faits, des prisonniers passent en procès et prennent parfois des années de prison ferme en plus, tandis que les surveillants reçoivent des dommages et intérêts. Voir par exemple l'affaire passée au tribunal de Roanne mi-juin 2012 et évoquée dans la chronologie « *À nous de jouer !* »

« C'est nous qui payons les pots cassés »

CD de Roanne,
21 juin 2012, à 19 h 36

Madame, Monsieur,
Bonjour,
Je vous écris ce courrier car la situation du D0 du CD de Roanne où je suis actuellement incarcéré est invivable au quotidien. La plupart des surveillants, sans généraliser, sont toujours sur la défensive avec comme seule optique de toujours prendre le dessus verbalement sur les détenus du D0, parce qu'ayant été au E 3e étage, les surveillants n'étaient pas du tout comme ça. De plus je ne suis pas rentré de permission et depuis on m'en veut. Pour aller à la cabine téléphonique, même ayant mis le drapeau et sans taper à la porte, c'est toujours pareil, aucune réponse, et après, ils s'étonnent de retrouver des téléphones portables dans les cellules des détenus.
Pour laver ses habits, je ne vous en parle pas, je crois que traverser le Pacifique à la nage serait plus facile. Tout ça pour vous dire que franchement, là c'est trop. Au point que j'en suis arrivé à me dire que j'étais bien mieux en maison d'arrêt, alors que logiquement ça devrait être le contraire.
Sur ce, je vous remercie d'avance. Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce courrier, parce que la situation se dégrade de jour en jour et c'est nous qui payons les pots cassés.

ANONYME

Captures d'écrans de la vidéo tournée au CD de Roanne, le 4 juillet 2012

« BAVURE PÉNITENTIAIRE »

Dans cette vidéo filmée clandestinement par des prisonniers le 4 juillet 2012, puis diffusée par eux, on voit huit gardiens en tenue de robocop, et quatre prisonniers dans une cour de promenade cernée de hauts murs en béton et de barbelés. Cinq robocops encerclent un premier prisonnier et semblent lui porter un ou deux coups, puis ils le mettent à terre à coups de genoux dans les jambes et le maintiennent à trois ou quatre. Ses trois compagnons s'approchent. Deux d'entre eux donnent un coup de pied sans qu'on puisse vraiment parler de défense ou d'attaque ; ce qui choque, c'est le déséquilibre entre quatre prisonniers désarmés et acculés et huit surveillants suréquipés. Deux prisonniers réussissent à faire rire ceux qui suivent la scène depuis leurs cellules et les acclament lorsqu'ils courent en rond pour tenter d'esquiver l'assaut, avant d'être rapidement maîtrisés par des surveillants qui sautent par exemple sur l'un d'eux pour le plier et le mettre à terre. On entend les cris de protestation et de solidarité des autres prisonniers qui assistent à la scène depuis les étages. Le dernier finit par attendre ; on ne sait pas ce qui lui arrivera. Ils sont emmenés hors de la cour. La diffusion de cette vidéo[1] était accompagnée d'une lettre, que voici.

4 juillet 2012

Quatre détenus ont refusé la remontée de promenade pour protester.
Les revendications portaient sur une modification des horaires de promenade et sur toutes les précédentes revendications publiées le 25 avril 2012 par les détenus de Roanne. À 18 h 45, les quatre détenus refusent de remonter en cellule et demandent à être entendus dans un esprit pacifique. Boyer (le directeur du CD) préfère lâcher ses chiens, environ dix surveillants équipés de casques, boucliers. La procédure d'intervention de l'administration pénitentiaire n'est pas respectée, et l'action menée à la cow-boy, mais sans lasso (voir vidéo). L'intervention a d'abord porté sur deux détenus âgés d'une vingtaine d'années bien qu'un des détenus ait ostensiblement levé les mains en l'air. Dans la foulée, un groupe de surveillants a chargé boucliers en avant deux détenus. Ceux-ci ripostent pour repousser l'assaut. L'un d'eux se fait ceinturer immédiatement, les autres détenus s'éparpillent dans cette cour sans issue. Les surveillants se sentent dépassés, ce qui a décuplé leur agressivité. La chasse à l'homme est alors ouverte. Placage à la rugbyman, balayette à la Bruce Lee, les surveillants ont fait l'étalage de leur supériorité physique et numérique. Jusqu'à l'ultime action, l'agression d'un prisonnier âgé dont le seul tort était d'être en promenade. Boyer récidive donc dans la manière de gérer les revendications des détenus. Déjà à Corbas, en 2010, deux surveillants avaient été condamnés pour des faits de violence envers des détenus (datant de 2009). Ce directeur exprime sa toute-puissance dans son centre de détention en déclenchant l'assaut sans négociation et avant même l'horaire de fermeture des cellules, ce qui est vécu comme une provocation par les détenus de Roanne. Certains ont jeté des projectiles type bouteilles d'eau, savon, javel, en solidarité avec les quatre victimes de cette nouvelle bavure de Boyer. Les quatre détenus ont été jetés manu militari au mitard et nous sommes depuis sans nouvelles. Nous, détenus de Roanne, attestons avec une vidéo à l'appui de la non-violence de ces revendications légitimes et réclamées par l'ensemble des détenus et de la violence extrême de l'administration pénitentiaire sur ces quatre détenus. Nous témoignons de l'acharnement des surveillants sur le plus âgé des quatre. Nous sommes solidaires de nos compagnons et témoignons avec une vidéo et ce texte.

Les détenus de Roanne

L'affiche placardée sur les murs de Roanne dans sa version encore disponible sur Internet : les noms des matons ont été floutés.

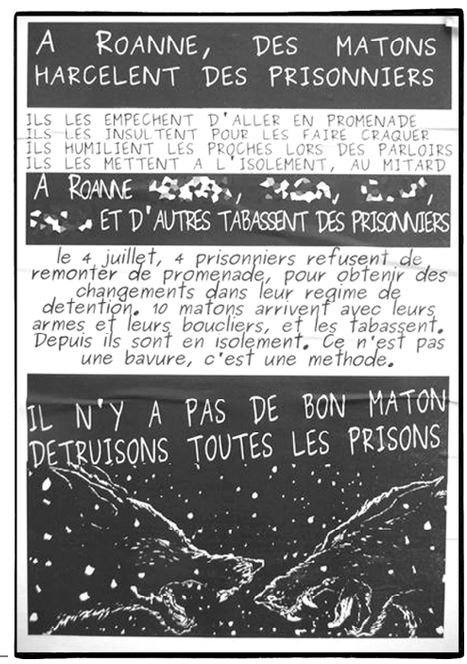

1. Cette vidéo a été envoyée à de nombreux médias et diffusée sur divers blogs, sites d'information indépendants, notamment Rebellyon.info, où elle est encore visionnable. Elle a aussi été diffusée sur YouTube et Dailymotion, où elle a été censurée à plusieurs reprises ; mais on peut toujours la trouver sur le Net.

BROUILLAGE MOMENTANÉ SUR LES ONDES DE RADIO-MATON

Touché / Coulé

Dans la Loire comme ailleurs, par le biais de ses syndicats UFAP, FO et CGT-Pénitentiaire, la matonnerie fait du lobbying, au point de s'assurer une tribune quasi permanente dans les médias locaux. Sur la prison et ce qui s'y passe, tout ce qu'ils disent est parole d'évangile. Dès que l'occasion leur est donnée, ils s'en donnent à cœur joie pour entonner le sempiternel refrain du manque de personnel, du « caïdat », des trafics, etc. Des discours qui servent de prétexte aux revendications corporatistes des geôliers.

Les journalistes locaux ont rendu compte de la lutte des prisonniers du CD de Roanne. Si nous ne nous faisons guère d'illusions sur la volonté des médias d'en finir avec toutes les prisons, il n'en reste pas moins que la prise de parole directe par les prisonniers sur le terrain médiatique a participé à la construction d'un rapport de force entre l'AP et les prisonniers dont les intérêts respectifs sont inconciliables.

Le Progrès est le journal local. Son audience est large et il est distribué gratuitement à tous les prisonniers incarcérés dans la Loire. Fin avril 2012, *le Progrès* publie un article sur la lettre de revendications des détenus de Roanne[1], qui circule donc à l'intérieur de toute la détention ! Les syndicats de matons s'agitent, et se jettent corps et âme dans la bataille médiatique ! Les petits commentaires anti-prisonniers fleurissent sur les pages web du *Progrès*.

Ainsi le dimanche 6 mai, *le Progrès* titre « *Incendie et agression au CD de Roanne* »[2]. La description des faits tombe à pic pour discréditer les prisonniers auteurs de la lettre de revendication. Pas une ligne sur le rassemblement de plusieurs dizaines de personnes en solidarité le même jour devant la taule ! Dans cette atmosphère d'insécurité et de danger permanent, la solidarité entre l'intérieur et l'extérieur fait apparemment tache.

Le 1er juin, le quotidien en remet une couche : « *Encore une agression au CD de Roanne* ». Le représentant de l'Ufap en profite pour dénoncer « *une poignée de détenus, au profil non adapté à un centre de détention, n'a rien à faire ici et gêne de plus ceux qui eux, veulent se réinsérer. Certains, qui, à la base, ne posaient aucun souci, sont influencés et abusés par cette minorité d'individus qui pourrissent la vie en détention. On voudrait séparer ces détenus les plus perturbateurs des autres mais, faute de moyens et de volonté politique, ce n'est pas possible.* »

On aurait pu en rester là, mais le 11 juillet, *le Progrès* (sûrement en manque de buzz en cette période estivale) publie sur son site Internet la vidéo filmée clandestinement par les prisonniers. Un article paraîtra aussi dans la version papier. Moins de deux heures plus tard, le journal ouvre largement ses colonnes aux syndicalistes de l'Ufap qui affirment « *avoir été piégés* » et dénoncent un « *acte pas spontané* ». Ils déplorent également le fait que « *les détenus réclament de plus en plus de choses et oublient la discipline* », avant de rappeler que « *les surveillants ont fait seulement leur travail.* » Ouf ! L'honneur de la pénitentiaire est lavé ! Évidemment, l'absence totale de négociations, le non-respect de la procédure et les violences subies par les quatre prisonniers lors de leur transferts au quartier disciplinaire sont passés sous silence.

Le soir même, le JT de France 3 Région diffuse la vidéo et, chose rare, interviewe un prisonnier par téléphone pour la commenter. Celui-ci revient alors sur les raisons du blocage et énonce d'autres revendications. Interrogé, un syndicaliste de la CGT dénonce les trafics et le « *caïdat* » régnant au CD. Il est embêté que « *désormais, les détenus ont accès à la radio, la télévision, Internet...* ». À la fin de l'édition, le journaliste tâte son oreillette : confiant et tout sourire, il annonce que « *les surveillants du CD de Roanne ont sauvé la vie d'un détenu en pratiquant des massages cardiaques* ». *Le Progrès* s'empresse de publier la nouvelle le lendemain.

On aurait pu en rester là, mais le tract collé dans Roanne qui dénonce nommément des matons à la matraque facile est publié sur le site Internet du journal. Pendant plusieurs heures, les noms ne seront pas floutés[3]. Touché-coulé ! La matonnerie le fera payer aux prisonniers et à leurs familles.

La boulette est réparée, le 14 juillet au soir. Pour légitimer leur action[4], les syndicats de matons font publier dans les colonnes du quotidien un article au titre tapageur : « *Les surveillants du centre de détention appellent à l'aide* »[5]. Mais l'auteur de l'article n'a pas poussé la déontologie journalistique jusqu'à aller interroger les familles bloquées pendant plusieurs heures devant les portes morbides de la taule.

Quelques jours plus tard, le 7 août, le journal *l'Humanité* titre : « *Paroles de détenus en révolte* ». Des extraits d'interviews de quatre prisonniers de Roanne sont publiés. Si cette prise de parole est plutôt exceptionnelle dans un quotidien national, nous ne pouvons pas mesurer les effets qu'elle a eus.

---

1. Dans cet article, des extraits de la lettre sont repris, et elle est publiée en intégralité sur Internet.
2. Voir chronologie : 6 mai.
3. Dans un communiqué, l'union interrégionale FO-Pénitentiaire tirera d'ailleurs les oreilles aux journalistes du *Progrès*.
4. Le samedi 14 juillet, échaudés par les événements récents, une partie du personnel décide de se mettre en grève et bloque la détention en exigeant l'intervention des Eris. Voir chronologie.
5. Voir chronologie.

DÉLOCALISATION DANS LES NOUVEAUX QHS

EN DIRECT DU QUARTIER MAISON CENTRALE D'ANNŒULLIN

Au mois de mai 2012, les syndicats pénitentiaires de la prison d'Annœullin signalaient à l'AFP des incidents survenus au quartier maison centrale (QMC) : « une rébellion de trois détenus ». *Frédéric Charlet, secrétaire régional adjoint de l'UFAP-UNSAjustice de Lille, décrivait ainsi les faits :* « Mercredi, trois détenus du QMC [où sont enfermés des détenus purgeant des longues peines] se sont retranchés dans un atelier où ils se trouvaient sur place pour se défendre. Une douzaine d'agents ont dû s'équiper pour intervenir, les trois détenus finissant par être réintégrés en cellule après de longues discussions. La scène donnait l'impression d'une vraie guérilla. L'un des protagonistes, considéré comme dangereux et ayant déjà provoqué de graves incidents dans de précédents établissements, a été placé à l'isolement… » *On voit bien que le vocabulaire des syndicats relayé par les dépêches de l'AFP – qui servent ensuite de support à tous les medias : télés, radios, journaux – tire l'événement du côté du fait divers spectaculaire : pas un mot sur les causes du mouvement, exagération des faits… La même sauce que pour le mouvement de quatre prisonniers à Vezin-le-Coquet, présenté comme une « mini-émeute » – dans laquelle des bouteilles de shampoing en plastique deviennent des armes dangereuses… Comme Christophe nous l'expliquait dans le dernier numéro du journal, Annœullin est une prison toute récente, et son QMC en est encore à une phase expérimentale. Le privé chapeaute tout ce qui ne relève pas de l'administratif ou du sécuritaire, et cela pose des problèmes même à l'AP – c'est dire ! En fait, de nombreux problèmes ont été dénoncés par les prisonniers du QMC : activités, travail, salle de sport, horaires des promenades, prix des cantines, équipements… La pétition que nous relayons ici n'a pu être entendue que parce qu'elle a été portée par des prisonniers que les syndicats désignent comme dangereux.*

« Depuis la centrale d'Annœullin

Ici les conditions de travail sont devenues totalement hors de contrôle, et sans aucun moyen de se défendre légalement. Themis, société privée qui loue les locaux réservés au travail, et qui est censée assurer des emplois aux détenus de la centrale, se contente, au vu et au su de l'administration pénitentiaire, d'exploiter et de truquer, au nom du profit. Par exemple, le travail à la pièce est devenu interdit par la loi ; pourtant nous, nous sommes payés à la pièce et nous travaillons à la pièce. L'astuce de Themis pour duper les lois est d'imprimer des fiches de paie horaires avec des aberrations du genre 100 euros pour dix-huit heures ou quatre-vingt-dix heures pour 245 euros net !

Themis a trouvé le moyen de tricher avec le consentement de l'administration pénitentiaire, qui n'est pas capable de gérer et de faire respecter les lois, tout ça sous prétexte du privé qui, lui, est rentré dans le tout-au-profit. Cela donne lieu à des journées sans travail et à des scènes dignes du pathétique. Nous avons commencé un travail à la pièce : des lingettes pour lunettes par caisses de mille ; nous avons eu plusieurs réunions, entretiens avec les responsables pénitentiaires, avec ceux du privé pour avoir des tarifs humains et responsables. Ils nous ont augmentés à 40 euros les mille lingettes, pliées, mises dans une pochette fermée et conditionnées en paquets de dix, puis en caisses de mille. Dix heures de travail à un rythme soutenu. Dès que Themis a remarqué qu'il y perdait un peu, ils ont

prétexté que les lingettes étaient bloquées en Chine, puis au Japon… Puis ils nous ont amené des cartons de linge à plier : le tarif était en forte baisse, 25 euros les mille pièces triées, pliées, conditionnées en cartons de cent. Cela a duré trois semaines ; Themis a trouvé que leurs profits n'étaient pas assez conséquents, donc ils nous ont amené des pièces en carton sur lesquelles on devait scotcher une étiquette, et les conditionner en paquets de soixante puis en caisses. C'était payé 9,17 euros les mille… Tout est prétexte à empêcher les détenus de travailler dès qu'ils ont dépassé un seuil fixé par Themis, avec des comportements incroyables : un responsable Themis qui vient récupérer des pochettes et le scotch, soi-disant pour les compter, nous empêchant de travailler. Il nous promet de revenir, et il revient le lendemain matin, mais sans travail pour nous. Il se préoccupe seulement de récupérer le travail fait, et il s'en va ; ainsi, nous restons à un seuil de paye acceptable pour Themis, soit 20 euros par jour, taxés par Themis, puis par l'administration pénitentiaire, qui nous laissent le minimum. 13% à Themis, 30% à l'administration pénitentiaire : le peu d'argent gagné, Themis le reprend en nous vendant à la cantine des produits alimentaires dont les prix sont majorés de 20%. Au final, nous sommes sous-payés, les conditions de travail sont inhumaines, et le privé Themis nous paye au lance-pierre et nous vend des produits hors de prix. Drôle de manière de nous inciter à la réinsertion, nous détenus et pères de famille qui devons soutenir nos proches…

LES DÉTENUS DU QMC »

Nous reproduisons ci-dessous le bulletin de paie d'un prisonnier exploité par la société Themis, ainsi qu'une publicité de la même société qui vante son humanisme et veut sans doute tenter d'expliquer les bas salaires de sa main-d'oeuvre captive par le caractère non-lucratif de sa démarche…

BULLETIN DE PAIE : RAPPEL DU MOIS DE JUIN 2012

Motif du rappel :

CP LILLE ANNOEULLIN
Route de CARNIN-RD 41 B-BP 10028
59112 Annoeullin

Date : 21/06/2012
Msg : Il ne sera pas établi de duplicata
Urssaf : 99
Siret : 17590120600888
Heures travaillées : 67h00

Ecrou : 617W **UGC :** EQLP1G114
Nom : STEHELYN
Prénom : Jonathan
N.S.S. : 186055903301904

Régime	Libellé	Taux		A payer		A déduire	Charges employeur
27	THEMIS-ATELIER						
40	Montant Brut		+	74,12			
	Prime		+	0,00			
	Total Brut		=	74,12			
40	Vieillesse	6,75			-	5,00	
40	C.S.G	5,70			-	4,15	
40	R.D.S	0,60			-	0,36	
40	Montant net		=	64,61			
	Total net		=	64,61			
40	Gratification		+	0,00			
	Accident du travail						1,63
	Vieillesse						7,34
	Maladie/maternité						3,11
	Cont solidarité autonomie						0,22
	Solde Total		=	64,61			

Coût Salarial mensuel	86,42 €	**Totaux du mois**	74,12 €	9,51 €	12,30 €

Base SS de l'année 3 803,31 €	**Base SS du mois** 74,12 €
Montant imposable de l'année 3 356,03 €	**Montant imposable du mois** 65,41 €

Mise en paiement le 21 Juin 2012

Net à payer : 64,61 €

Réparti comme suit

Part disponible :	64,61 €
Part libération :	0,00 €
Part parties civiles :	0,00 €

Buts caritatifs
Themis Electronic Systems associe des éléments de commerce et de charité. Nous menons notre société avec un but non-lucratif. Au minimum 30% de nos revenus sont réinvestis dans le système pénitentiaire au travers des subventions, un niveau de retour atteint seulement par des loteries caritatives.
Avec cette combinaison, nous introduisons un élément entièrement nouveau dans le monde caritatif. A travers notre société, nos clients (les systèmes pénitentiaires, les détenus et leurs proches) nous aident à atteindre nos objectifs caritatifs et contribuent automatiquement aux objectifs de la Fondation Themis pour la réforme des prisons. Autrement dit, en utilisant nos services, vous soutenez directement des programmes pour la réforme de prisons.

Fondation Themis pour la réforme des prisons
Themis Electronic Systems BV s'engage pour l'amélioration des conditions et la qualité de vie de prisonniers et du personnel dans le système pénitentiaire partout dans le monde. Afin de mettre en pratique cet engagement, nous avons décidé de reverser 30% de nos revenus à une fondation privée : La Fondation Themis pour la réforme des prisons. Cette fondation soutient et met en oeuvre des projets et des activités qui visent :
– L'amélioration de la qualité de vie, les conditions de vie et les possibilités de se former pour des prisonniers partout dans le monde ;
– L'amélioration des conditions de travail pour le personnel des prisons ;
– Le développement de programmes de formation pour prisonniers et pour le personnel des prisons ;
– Le développement de contacts sociaux entre les prisonniers et leurs proches et la promotion de la réintégration des prisonniers dans la société ;
– La diminution du niveau de violence et de tension sociale au sein du système pénitentiaire et dans la société en général ;
– La lutte contre la violation des droits des prisonniers et la promotion de l'ouverture du système pénitentiaire.

Note de l'Envolée *: le style « bienfaisance globalisée » passé à la moulinette de Google Traduction a été respecté à la lettre.*

PAS D'QUARTIER À VEZIN-LE-COQUET

RETOUR SUR LE PROCÈS D'UN MOUVEMENT

Le mardi 8 avril 2012 en fin d'après-midi, un mouvement éclate à la prison de Vezin-le-Coquet (Ille-et-Vilaine), inaugurée en 2010. Surveillants et médias s'empressent alors de crier à la mutinerie ! Par ignorance ou par bêtise, la presse locale nous sert alors la soupe de l'islamisme radical, quand elle n'assimile pas cette révolte au mouvement des matons, qui réclament plus de moyens. Des véritables raisons du mouvement, il ne sera jamais question. Quatre prisonniers désignés comme meneurs passent en comparution immédiate deux jours plus tard, à la fin des quarante-huit heures de garde à vue. Le procès est pour eux l'occasion de dénoncer leurs conditions de détention, les violences et les brimades, l'arbitraire, bref l'ordre pénitentiaire. Pour l'état, c'est le moment de tenter de mater par des peines extrêmement lourdes ceux qui ont remis son autorité en cause. Pour comprendre ce qui s'est passé, manifester notre solidarité aux quatre accusés et tenter de prendre contact, nous nous sommes rendus au procès à quelques-uns.

Le procès a lieu en soirée le jeudi suivant le mouvement, dans une salle désertée : quelques journalistes clairsemés, un ou deux proches, mais surtout la présence massive des bleus, y compris le maton victime. Dès le départ, la juge claironne en direction des accusés : « Soyez attentifs, le spectacle ne se passe pas dans la salle. Vous encourez pour certains dix ans, avec les peines plancher. » Le ton est donné.

L'audience débute par l'exposition des faits et des motivations des prévenus. On apprend qu'ils se sont révoltés parce que deux d'entre eux se voyaient refuser un transfert : on est loin du mouvement « sans raison » des journalistes. En effet, Faouzi, désigné comme le meneur de l'histoire, demande son transfert vers une centrale de la région parisienne depuis des mois : d'une part parce qu'il purge une longue peine (il est libérable en 2020) et n'a donc rien à faire dans un centre de détention, d'autre part parce que sa compagne et sa fille demeurent aux Pays-Bas, ce qui rend inimaginable un déplacement pour une ou deux heures de parloir seulement. Ses demandes répétées étant restées vaines, il a passé cinquante et un jours au mitard volontairement et fait une grève de la faim de trente-cinq jours dans l'espoir de provoquer son transfert. Il a également écrit au contrôleur général des lieux de privation de liberté. Grégoire demande lui aussi son transfert depuis des mois.

Les faits : les prisonniers bousculent un maton, récupèrent les clés et ouvrent les cellules du couloir. On apprend que les prisonniers ont laissé repartir le surveillant. Ensuite, une vingtaine de prisonniers balancent ce qui leur passe sous la main, savons, shampoing, vaisselle. Il y aurait eu un départ de feu dans une des cellules, et deux caméras de vidéosurveillance ont été cassées.

Les prisonniers assument le mouvement sans jamais cesser de le remettre dans son contexte : celui d'une situation bloquée autour des transferts, d'une ambiance tendue avec des matons dans des conditions de détention insupportables.

Grégoire : « J'ai mis le souk. Si j'avais pu faire autrement, je l'aurais fait. Mais quand quatre, cinq fois, on vous fait croire que vous allez être transféré : "Préparez vos cartons, c'est pour dans quinze jours", quand à 6 heures du matin on est prêt et qu'à 8 heures on vous dit : "Non, c'est pas maintenant"… On nous prend pour des chiens… Maintenant, au moins, je suis sûr d'être transféré. »

Faouzi : « J'ai dit au directeur, le bon comportement, ça paye pas. J'ai travaillé, j'ai passé des diplômes. Ça fait huit ans que j'ai pas un seul rapport d'incident. J'ai l'impression qu'on fait tout pour m'éloigner de ma famille. C'est pas la meilleure solution, mais on n'a pas le choix. »

Un troisième accusé, à qui on reproche d'avoir jeté un savon et une bouteille d'eau en plastique, en direction des surveillants, est interrogé. Sébastien : « J'ai jeté un savon et une bouteille d'eau en plastique, y avait 35 personnes à jeter des trucs. » La juge : « Donc vous reconnaissez avoir jeté des objets. »

La juge essaye en permanence de faire avouer aux prisonniers qu'ils ont commis certains actes, au seul prétexte de leur dangerosité prétendue ou de leur profil profondément récalcitrant. Elle refuse de les entendre lorsqu'ils lui exposent leurs raisons. Sébastien : « Pourquoi les surveillants, quand ils viennent faire une fouille dans ma cellule, ils jettent les photos de ma famille, de mon enfant dans les toilettes ? C'est juste pour blesser. » Pour la juge, ce n'est jamais la question. La question, c'est uniquement la violence du prisonnier qui a osé lancer un savon et une bouteille d'eau en plastique en direction des surveillants.

« Le bon comportement ça paie pas »

L'examen des casiers judiciaires est une étape de plus dans la construction des « prétendus profils » des prisonniers, ou plutôt d'un profil type : ils ne sont pas jugés en tant qu'individus ayant des raisons d'agir, de lutter contre l'arbitraire de la prison, mais comme de mauvaises gens naturellement vouées à la sanction. La lecture du comportement en détention participe également à cette construction de la dangerosité du prisonnier – forcément mauvais puisqu'il est prisonnier.
Ceux-ci ne se démontent pas pour autant et continuent de se défendre, refusant de se laisser enfermer dans cette image judiciaire. Certains remettent en cause leurs séjours au mitard, arguant qu'à « Vezin, au mitard, on y va pour rien ». Faouzi revient continuellement sur les raisons du mouvement : « Ça fait six mois que je n'ai pas vu ma fille. Dans toutes les centrales, elle peut rester le week-end, pas une heure comme ici ».
La juge : « Bon, la Bretagne ne vous convient pas pour votre peine ? »
Faouzi : « Ça n'a rien à voir avec la Bretagne. Ça explique comment l'administration pénitentiaire vous pousse à bout. En janvier on m'avait fait des promesses de transfert. Rien. »

Vient le moment des plaidoiries des plaignants. Les services immobiliers de la justice se sont portés partie civile ainsi que le maton malmené. Même si l'AP « n'a pas fini de chiffrer les dégâts », la première facture qu'elle présente est de 4 837,53 euros. Pour une « mutinerie », le coût des dégradations semble bien léger – il est en fait très en rapport avec ce qui s'est passé. Puis c'est le blabla sur le traumatisme subi par le surveillant, qui revit la scène sans cesse, qui se remet en cause dans son professionnalisme… et qui mérite 1 500 euros. Il a décroché une ITT de trois jours, ramenée à six jours suite à un examen médical complaisant. C'est qu'« il revit la scène sans cesse ».
Arrive la réquisition de la procureure, où l'hyperbole sert de vérité. Bien que les faits se résument à trois coups à un maton et une aile de la prison quelque peu « dégradée », pour elle, on est face à « un climat quasi insurrectionnel », « un véritable défi à l'autorité », bien que l'ordre ait été ramené en moins de trois heures. Elle souligne que pour faire face à ces défis, la direction de la prison avait mis en place des régimes différenciés, et que ces prisonniers se trouvaient alors dans l'aile « régime fermé », donc celle des prisonniers les plus récalcitrants. Il s'agit pour elle d'un véritable guet-apens, un acte prémédité au seul profit de Faouzi. Cette préméditation serait attestée par le jet sur le sol de shampoing et de lessive destinés à empêcher l'intervention des équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris). La question des transferts et de l'attitude de l'AP, pour elle, ce n'est pas le lieu pour en débattre. Comme dans chaque mouvement, il est très difficile de dire qui fait quoi, parce que c'est toujours des moments collectifs, mais elle s'ingénie à désigner un meneur et un bras droit, un second couteau et un actif suiveur. Déverser de la lessive sur le sol, jeter des savons et des bols en direction de matons armés, cagoulés et casqués témoignent pour elle d'une « extrême violence ». Violence psychologique aussi, puisqu'on nous raconte que les autres prisonniers seraient choqués. S'il ne s'agit pas de faire le procès de l'ordre pénitentiaire, il s'agit encore moins de faire celui de la prison neuve qu'est Vezin-le-Coquet. « Une belle prison avec des locaux neufs et des activités », et « le régime différencié a satisfait 90% des détenus, qui peuvent ainsi faire de leur détention un moment constructif ! » Elle réclame six et cinq ans pour Faouzi et Grégoire, reconnus comme les meneurs ; trente mois et dix-huit mois pour les deux autres.
L'audience touche bientôt à sa fin, c'est au tour des avocats d'entrer dans la danse. Ce sont tous les quatre des avocats commis d'office, et trois d'entre eux n'ont pu prendre connaissance des dossiers que deux heures avant le procès. Il n'y a pas de défense commune, et il s'agira le plus souvent de charger un des accusés pour décharger l'autre. Tous les avocats plaideront tout de même contre les nouvelles prisons, inhumaines, où tout est à l'électronique et à la sécurité.

La parole est aux accusés :
Faouzi explique : « C'est pas [ce surveillant] qu'on visait. D'ailleurs, on n'a pas voulu le séquestrer ou le mettre dans une cellule. En quatorze ans, je n'ai jamais frappé un surveillant. Les jeunes, ça me fait mal de les voir là, je veux bien prendre leur condamnation. Ils n'ont rien à faire là. Si je prends six ans, de toute façon, ma vie, elle est foutue, ça veut

« Et le coup des parloirs fantômes… »

dire que je sors en 2026, j'appelle ma femme et je lui dis de partir. J'ai essayé de faire le mouton, ça n'a jamais été récompensé. » Verdict : cinq ans.
Grégoire revient toujours sur les brimades subies : « Quand on m'a cassé les côtes, qu'on m'a attaché toute la nuit au mitard, qu'on m'a frappé, regardez, la cicatrice sur ma tête, ça fait un an que je l'ai… je suis pas traumatisé, aussi, moi ? Quand on nous prend pour des chiens ! C'est pas humain. Quand on est au quartier disciplinaire et que derrière les grilles les surveillants passent, agitent les clefs et disent : "alors on fait le singe ?" On n'est pas des chiens. Et le coup des parloirs fantômes… Moi j'ai pas de famille, je suis désolé pour le surveillant, mais j'ai rien à perdre. J'ai rien à perdre. Au moins, là, je suis sûr d'être transféré. » Verdict : cinq ans.
Pierre : « On dit jamais qu'au mitard on nous casse les côtes, on se fait frapper. Ça on le dit jamais ». Verdict : deux ans.
Sébastien : « Moi aussi j'suis désolé. Mais pour vous, on est juste des numéros d'écrou. » Verdict : un an.

Les peines sont extrêmement lourdes. Ce sont au total plus de treize années de prison qui ont été distribuées. Pour rappel, la mutinerie de Clairvaux qui avait rendu le bâtiment A inutilisable pendant plusieurs mois en 2003 n'avait été sanctionnée par aucun procès : les prisonniers avaient pris soin de détruire en premier lieu toutes les caméras de vidéosurveillance, et personne n'avait moufté ; la destruction au 3/5e de la centrale d'Ensisheim en 1988 avait abouti à des peines de quatre ans pour les meneurs. La sévérité du procès de Vezin est exemplaire. Les juges ont suivi les réquisitions du parquet sans entendre les personnes qu'ils avaient en face d'eux. Il fallait rassurer les syndicats de surveillants et se serrer les coudes entre braves gens – ce qui n'empêchera pas lesdits syndicats de bloquer les parloirs quelques jours plus tard. Il fallait aussi défendre les nouvelles prisons, décriées par tous, jusqu'au contrôleur général des lieux de privation de liberté !
D'ailleurs, il faudrait parler de double, voire de triple peine : en plus des peines d'emprisonnement, les prisonniers ont droit au mitard, à l'isolement et aux transferts disciplinaires. En ce qui concerne le prisonnier qui a pris un an pour avoir jeté une bouteille d'eau et un savon, la peine est très, très lourde, car il devait sortir le mois suivant, il avait trouvé un travail à l'extérieur et sa compagne l'attendait. C'est sa conditionnelle qui saute, les sursis qui tombent et la peine qui se prolonge indéfiniment.
Cette sévérité s'explique aussi par le recours à la comparution immédiate. Les avocats auraient dû conseiller aux accusés de la refuser. On sait par expérience que les jugements en comparution immédiate aboutissent généralement à des condamnations très lourdes. Souvent, les personnes acceptent la comparution immédiate de crainte d'être placées en détention provisoire. Ici la question ne se posait pas, les accusés étant déjà enfermés. Refuser la comparution immédiate, c'est se donner le temps et les moyens de préparer sa défense, de contacter des soutiens extérieurs pour une solidarité active, de faire connaître son histoire, bref ne pas se jeter dans la gueule du loup.
Ça peut aussi permettre de choisir son avocat. On sait que les avocats commis d'office ont une implication moindre, voire nulle dans les dossiers des accusés, d'autant qu'ils n'y ont accès que quelques heures avant l'audience. Cela peut éventuellement permettre une défense commune, et éviter, comme lors de ce procès, les défenses individuelles, où chaque avocat charge les autres accusés pour disculper son « client ». Cela allait d'ailleurs à contre-courant de l'attitude et des déclarations des accusés eux-mêmes. Ils sont toujours restés solidaires les uns des autres, sans se charger mutuellement, ils s'efforçaient même de se couvrir les uns les autres. De même, on ne peut que regretter que les prisonniers de Vezin n'aient pas fait appel, par crainte d'une condamnation plus lourde. Faire appel aurait pu leur laisser le temps de préparer ce procès, de prendre contact avec des avocats, et d'être nombreux dans la salle d'audience. Ce lien avec l'extérieur est essentiel dans la construction d'un rapport de force et de complicités. Être présents lors des procès permet de comprendre ce qui se joue dans un mouvement au-delà de son traitement médiatique. C'est aussi un moment où il est possible de montrer aux prisonniers qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils peuvent compter sur du monde dehors, bref qu'ils ont été entendus.

MOUVEMENTS CONTRADICTOIRES

À LA MAISON D'ARRÊT DE SEYSSES, MATONS VS PRISONNIERS

Sous le titre « Mutinerie en direct à la prison de Seysses », *le quotidien régional* la Dépêche du Midi *nous apprend lundi 16 juillet qu'un mouvement impliquant une quarantaine de prisonniers a eu lieu la veille, dimanche 15, entre 16 et 20 heures, à la maison d'arrêt de Seysses (Haute-Garonne). Un maton syndicaliste précise qu'*« un premier groupe d'une cinquantaine de prévenus avait déjà traîné des pieds à la fin de la promenade du début d'après-midi » *avant qu'un second groupe refuse de remonter en fin d'après-midi. Nous avons essayé d'en savoir plus.*

Les raisons de la colère des prisonniers sont évoquées en deux phrases à peine : « *questions alimentaires ou relatives au parloir* ». Des prisonniers ont pourtant pris la peine – et le risque – de contacter le quotidien par téléphone portable pour faire connaître les motifs de leur mouvement. « *On a une mauvaise cantine, même des chiens n'en voudraient pas […]. Quand les familles viennent de Paris ou Marseille pour nous voir quarante-cinq minutes, s'ils ont une minute de retard ils ne rentrent pas. Et après les parloirs, les fouilles sont trop poussées, on se sent dégradés.* » Fin de citation.

Les matons, eux, s'expriment abondamment, et en profitent une fois de plus pour se plaindre de leurs conditions de travail : pas assez de moyens, pas assez de respect de leur fonction (ils ne feraient plus assez peur), et surtout trop de portables en détention. Les équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris) qui sont intervenues n'ont, en tout cas, eu aucun mal à faire leur travail ce dimanche-là sous les huées des enfermés : évacuation musclée de la cour, fouilles systématiques et placement en quartier disciplinaire de deux prisonniers désignés comme meneurs.

Ce n'est que quelques jours plus tard que nous apprenons plus précisément, de la bouche de la mère d'un prisonnier qui a participé au mouvement, quelques-unes des raisons de son déclenchement. Les commandes des cantines venaient d'être informatisées par la société Eurest qui les gère, et fait son beurre dessus. Les listes des produits cantinables étaient devenues illisibles, et incompréhensibles pour de nombreux prisonniers étrangers ou maîtrisant mal la langue française. Résultat : des produits qui n'arrivent pas, ou sont remplacés par d'autres, des surprises sur les prix, et tout ça à quelques jours du début du ramadan. D'autre part, la mère d'un prisonnier qui avait fait des milliers de kilomètres pour voir son fiston s'était récemment vu refuser son parloir exceptionnel. Plus généralement, les proches des prisonniers sont traités de plus en plus mal, les visites sont écourtées au bon vouloir des matons, les parloirs sont refusés pour des raisons futiles (les baleines de soutien-gorge et les boutons des jupes qui sonnent au détecteur de métaux...). Payer trop cher de la bouffe qui n'arrive pas, se faire foutre à poil pour un oui, pour un non, être coupé de ses proches : tout ça, c'est le quotidien de la prison. Libre de rien, à la merci d'une administration qui a tout intérêt à contenir les cris des prisonniers, à opposer des « conditions de travail » à des « conditions de détention ».

C'est du côté des matons qu'il faut continuer à chercher les explications de ce qui s'est passé à Seysses en juillet et dans les mois qui ont précédé. En avril dernier, en pleine campagne électorale, les syndicats de matons organisent un mouvement national pour « *sensibiliser l'opinion publique et les candidats à la présidentielle* ». À Seysses, lors de plusieurs blocages des extractions judiciaires et des déplacements des prisonniers à l'intérieur de la maison d'arrêt, ils avaient mis trois points de revendication en avant. Pour se mettre le contribuable dans la fouille, quoi de mieux que le pouvoir d'achat ? Au moment même où les quotidiens titraient sur la crise mondiale, ils avaient tout simplement pioché dans la liste des cantines quelques produits dont les prix, oh scandale, étaient moins élevés que dans certaines grandes surfaces discount. Et de conclure par ce slogan : « *Mieux dedans que dehors* » ! Au-delà de la revalorisation des salaires qui devait découler de cette démonstration populiste, ils entonnaient leurs refrains habituels : faute de moyens humains supplémentaires, les matons ne peuvent – à les en croire – assurer l'ouverture et la fermeture des portes et permettre aux prisonniers de se rendre aux parloirs ou aux activités ; et puis faute de contrôles plus systématiques à leur sortie des parloirs – lire fouilles à nu – trop de portables et de drogue rentrent dans la prison.

Fort peu de réponses concrètes leur ont été données au niveau national, à ces matons pleurnichards, mais les directions des taules, elles, ont dû composer avec leur personnel, et leur donner raison dans les faits – comme toujours après ce genre de grogne. À la prison de Seysses, les matons ont notamment obtenu la possibilité de refuser nombre de parloirs (et de diminuer d'autant leur charge de travail), ainsi que la possibilité de systématiser les fouilles à nu à la sortie des parloirs.

Bref, ces deux mouvements qui se sont répondu à quelques mois d'intervalle rappellent avec force ce qu'est et ce que sera toujours la taule : un lieu de coercition où règne l'arbitraire, où des gens en enferment d'autres ; c'est une administration dans laquelle les intérêts des administrateurs – les matons – ne coïncident jamais avec ceux des administrés – les prisonniers ; un lieu d'affrontement où ce que gagnent les premiers est nécessairement pris aux seconds… et vice versa.

Le 6 août, les matons reçoivent le feu vert pour une vaste opération de fouille de trois jours et raflent une quinzaine de portables.

QUELQUES CENTIMÈTRES CARRÉS DE LIBERTÉ

En septembre 2011, nous avons publié une pétition signée par 225 prisonniers de Corbas. Nous avions alors salué le fait qu'une action collective de ce type ait pu franchir les murs. La pétition qui suit sort du centre de détention (CD) d'Argentan. On y retrouve les mêmes thèmes qu'à Corbas.

Argentan, dans l'Orne, 14 000 habitants. Une taule, des flics qui s'occupent particulièrement de son fonctionnement et un tribunal de grande instance (TGI) qui survit grâce aux affaires que lui fournissent les moindres incidents à l'intérieur. Située à 4 kilomètres de la gare – sans transports en commun –, c'est l'une des 25 taules du « plan 13 000 ». 250 employés (dont 200 appartiennent à l'administration pénitentiaire [AP] pour 640 places occupées à 99%, et réservées aux prisonniers dont le reliquat de peine est inférieur à cinq ans et qui sont considérés par l'AP comme « bons à réinsérer ». Depuis sa mise en service en 1991 (les socialistes étaient déjà au pouvoir), tout ou presque fonctionne selon le principe de la « gestion déléguée » : parc automobile, hôtellerie, restauration, cantine, soins, maintenance, travail et formation professionnelle ont été concédés au privé, à la Siges, une filiale de Sodexo. En 2002, le Gepsa (filiale de Cofely, elle-même filiale de GDF-Suez) reprend l'ensemble du marché – à l'exception du système de soins. La taule est visitée en mars 2009 par l'équipe du contrôleur général des prisons, qui insiste dans son rapport d'avril 2010 sur le fait que les prisonniers ont souhaité « en très grand nombre » être auditionnés par elle. Ils voulaient – déjà – dénoncer les provocations des matons (« une propension à la rudesse », sous la plume des rapporteurs), leur mauvaise habitude de doubler les peines d'isolement par la mise en cellule « portes fermées », ou encore la politique de « poursuite systématique » du moindre incident par le parquet. Parquet qui s'est illustré fin 2008, obtenant qu'un prisonnier prenne quatre ans ferme pour avoir réintégré la taule avec du shit après une permission.
Au cours de l'année 2012, à Argentan comme ailleurs, les syndicats de matons ont voulu profiter des échéances électorales : blocage des parloirs, actions diverses. Si ce qu'ils y ont gagné n'est pas spectaculaire, c'est tout de même aux prisonniers qu'ils l'ont pris : portes de cellules fermées plus tôt, fouilles au parloir malgré les directives des règles pénitentiaires européennes (RPE), etc. C'est peut-être dans la suite de ces mobilisations que s'inscrivent les pétitions de prisonniers qui sont sorties depuis.
Les prisonniers y défendent des centimètres carrés de liberté, quelques bouffées d'air au parloir, en promenade ou au sport, des demi-heures d'ouverture des portes des cellules, un peu d'évasion dans les livres ou les jeux vidéos – autant d'autonomie gagnée face aux porte-defs en uniforme. Ils dénoncent cette machine à broyer qui leur sert une bouffe dégueulasse (publique ou privée), puis voudrait leur faire payer le double pour les cantines alors qu'ils touchent une misère quand ils bossent ; la machine à humilier les proches qui viennent au parloir ; le sale jeu des gardiens qui entretiennent la promiscuité pour mieux mater les gardés. Une machine qui tue aussi, parfois, au mitard. Pour ne pas être écrasé par la grisaille des murs, il n'y a pas de petits refus. Et on sait qu'en prison, recueillir 50, 100 ou 200 signatures sur une pétition, c'est déjà lutter contre l'AP. À Argentan et ailleurs, les « incidents » se sont multipliés après la publication de ces pétitions, car des prisonniers portent plainte pour dénoncer le harcèlement des gardiens – qui cherchent sans doute à en connaître les initiateurs.

Pétition signée par 180 détenus du centre de détention d'Argentan, mai 2012

« Par la présente un nombre important de détenus du centre de détention d'Argentan tiennent à dénoncer un malaise profond, des injustices, des discriminations et tout acte similaire au sein de la détention du centre de détention.
Tout d'abord, nous dénonçons ce qui nous touche le plus car nous le vivons au quotidien et toutes ces anomalies deviennent invivables et insupportables.
Nous déplorons les fouilles à corps systématiques au retour des parloirs et celles ciblées sans raison à tout moment de la journée, alors que la loi européenne en vigueur interdit ce mode de fonctionnement pour la dignité humaine de l'individu. De plus, nous déplorons que le syndicat FO prétexte de cette loi en vigueur pour faire des mouvements de grève alors qu'elle n'est même pas appliquée au sein de l'établissement d'Argentan. Cela prouve encore une fois qu'ils se servent des détenus et de la sécurité pour faire avancer leurs idées réelles.
Nous demandons la fin du régime de détention « portes fermées » car si un individu est considéré comme « turbulent » l'administration pénitentiaire (AP) a déjà la possibilité de le sanctionner en commission de discipline par des jours de cellule disciplinaire. Fin. Il n'y a pas à avoir une double sanction (cellule disciplinaire puis régime porte fermée pendant X temps). Ce qui est très fréquent à Argentan c'est une double sanction sans oublier qu'il se verra retirer des réductions de peines, et probablement, à Argentan, présenter devant les juges pour écoper d'une peine de prison supplémentaire. C'est trop. De plus, un centre de détention a pour but la réinsertion des individus privés de liberté dans l'unique but de les relancer dans la vie extérieure. Désolé mais de la sorte c'est la désinsertion totale, déjà que nous

« Désolé mais de la sorte c'est la désinsertion totale »

sommes à l'écart de la société d'aujourd'hui dans des conditions normales de détention, alors confinés dans une aile spéciale, c'est les mettre à l'écart de l'écart. Comment peut-il se sentir concerné et ne pas ressentir une haine du système dans cette manière d'agir ? De plus, nous demandons à ce que des plaques chauffantes soient mises en vente pour chaque détenu qui le souhaite afin de pouvoir cuisiner à sa guise, comme au centre de détention de Rennes, Nantes, Ploemeur, car il est anormal que les détenus qui travaillent ou suivent des formations finissant à 12 heures réintègrent leurs cellules à 12 heures. Dans ces conditions, ils ne peuvent pas se faire à manger. De plus, dans l'office, il n'y a que trois plaques disponibles (quand elles fonctionnent…) pour 22 personnes, autant dire que tout le monde ne peut pas les utiliser, ce qui crée des conflits. Et n'oubliez pas que la majorité des conflits nous entraînent au tribunal. Ceci est encore une preuve qui démontre que c'est la direction du centre de détention d'Argentan qui crée des conflits par leur attitude à mettre la population pénale dans les plus mauvaises dispositions possibles et sous tension constante.

Nous demandons la restitution des plaques chauffantes et des chaines hi-fi actuellement bloquées à la fouille aux détenus arrivés avec, lors de leur transfert. Nous comprenons que le tribunal d'Argentan est sur la sellette et risque à tout moment de fermer ses portes car son rendement est faible, mais il faut cesser, afin de le maintenir en vie, de renvoyer tout ce qui se passe au centre de détention afin de combler le manque d'affaires de la vie extérieure. À un moment, il faut dire STOP ! Nous n'avons pas à passer en jugement pour des faits qui ne se passeraient pas si nous étions détenus dans d'autres centres de détention. Nous n'avons pas à subir des peines excessives par rapport aux autres juridictions. N'y a-t-il pas qu'une SEULE France ?

Nous demandons la mise en place d'une machine à laver et d'un sèche-linge dans chaque aile afin que chaque détenu puisse laver ses effets personnels dans une hygiène indéniable et quand il le souhaite.

Nous demandons également à ce que les portes des cellules du centre de détention soient fermées à 12 h 30 au lieu de 12 heures et 19 h 30 au lieu de 19 heures comme c'était le cas avant, afin que ceux qui travaillent ou suivent une formation et ne souhaitent pas acheter des plaques chauffantes aient le temps de cuisiner avant de réintégrer leur cellule. Surtout que les repas distribués par l'administration sont excessivement mauvais et déséquilibrés.

Nous demandons à ce que la bibliothèque soit en accès libre, afin qu'on ne soit plus obligé de s'inscrire plusieurs mois à l'avance afin de s'y rendre. Bien évidemment, le planning reste en place bâtiment par bâtiment, créneau par créneau, mais libre à chaque détenu du bâtiment concerné. L'oubli de poster le courrier ou bien un problème dans la distribution entraîne un refus de passage au détenu et bien évidemment un risque d'incident et donc le tribunal, comme ici ces deux événements sont indissociables.

Il faut savoir que certains détenus puisent leur énergie dans la lecture, et se voir refuser l'accès à la bibliothèque, un lieu d'information, les met dans des mauvaises dispositions.

Nous souhaitons une modification des horaires de promenade de l'après-midi. Elle a lieu de 14 heures à 16 heures, puis de 16 heures à 17 heures.

Nous souhaitons l'instauration d'une remontée possible ou d'une descente possible à 15 heures, car si nous souhaitons sortir en début de journée et rester une heure, nous ne pouvons pas remonter si tout le monde ne le souhaite pas. Les jours d'intempéries cela est encore pire, ça augmente notamment le risque d'incident entre les détenus qui, eux, ne souhaitent pas remonter, ce qui est normal. Et encore une fois cela nous expose encore à des poursuites judiciaires et disciplinaires.

De plus, sur le bâtiment C, du fait des confinés volontaires, nous ne pouvons pas avoir accès à la promenade où se trouve la barre de traction avant 16 heures, et ce jusqu'à 17 heures, car de 14 heures à 16 heures, ce sont les confinés volontaires qui y sont alors que déjà ils ne pratiquent aucune activité sportive, et que, dans tous les cas, c'est leur choix d'être confinés !

Donc nous demandons l'inversement des cours de promenades afin que la majorité des détenus puissent avoir accès dès 14 heures à la barre de traction. De plus, nous demandons l'installation de bancs en promenade comme dans toutes les prisons de France.

Pour ce qui est des créneaux de sport, nous souhaitons que les plannings soient modifiés avec des séances plus longues et/ou plus nombreuses. Deux fois 1 h 15 et deux fois 1 h 30, ce n'est pas suffisant pour les détenus d'un centre de détention. Même en maison d'arrêt, nous avions plus d'heures de sport ! De plus, nous perdons à chaque séance 15 minutes avec les mouvements car nous n'avons pas un accès libre.

Pour les cantines, nous demandons l'instauration de nouveaux produits, notamment de la viande hallal et casher. La loi européenne oblige une liste de 15 articles minimum par confession. Nous souhaitons également que les prix du saucisson hallal et du délice de poulet soient réévalués. En effet le prix est passé de 1,79 à 3,08 euros, puis à 3,36 du jour au lendemain. Nous admettons qu'à l'extérieur les prix augmentent, mais cela n'atteint pas 100% d'augmentation… N'abusez pas !

Nous souhaitons plus de choix dans les cantines fruits et légumes, nous sommes au sein d'un centre de détention, ce qui signifie que les détenus effectuent des longues peines, et les cantines ne changent jamais.

De plus, comme dans tous les centres de détention, nous voulons pouvoir faire entrer au parloir dans nos sacs d'effets personnels des draps, housses de couette et taies d'oreiller.

Nous souhaitons également la restitution des draps, housses de couettes et taies d'oreiller bloqués à la fouille lors de notre arrivée. Quelle utilité de les bloquer jusqu'à notre sortie ? Autant nous comprenons que les vêtements de couleur bleue portent à confusion avec les tenues du personnel, mais quelle est la confusion dans le fait d'avoir des draps, housses de couette, etc. ? Nous voulons aussi qu'une vente de ventilateurs soit mise en place comme dans tous les centres de détention et maisons d'arrêt. Par ailleurs, nous souhaitons la restitution des ventilateurs bloqués à la fouille à notre arrivée.

Nous désirons avoir la possibilité de faire entrer au parloir des jeux de Playstation 2, comme c'est actuellement le cas pour les CD et DVD. En quoi les jeux vidéo sont-ils contraignants ? C'est juste que le centre de détention les vend à un prix supérieur au prix réel à l'extérieur et qu'il oblige les détenus à les acheter à l'intérieur. Nous souhaitons avoir la possibilité d'acheter des ordinateurs, console XBOX et Playstation 3 comme dans tous les centres de détention de France.

Nous souhaitons l'application de la loi sur la télévision à 8 euros, au lieu de 18 actuellement. Concernant les parloirs, nous tenons à exprimer notre indignation, nous n'avons le droit qu'à un seul par semaine, et uniquement un d'une durée de deux heures par mois, sinon le reste du mois la durée d'un parloir ne dépasse pas une heure. Alors qu'au sein d'autres centres de détention de la direction interrégionale de Rennes, et notamment les centres de détention de Nantes et de Rennes, les détenus ont droit à deux parloirs par semaine. De plus à Argentan 95% des détenus n'ont pas choisi de venir ici et sont donc majoritairement isolés de leur famille. Une fois la visite de deux heures terminée, les visiteurs engrangent des kilomètres, des heures de route ou de train et des frais, et des fois pour une heure de parloir. C'est inadmissible ! De plus, un retard de cinq minutes engendre un refus d'accès au parloir, aucun respect pour des personnes ayant effectué plusieurs centaines de kilomètres. Donc nous demandons la mise en place de deux parloirs par mois de deux heures pour les détenus habitant à plus de 150 km.

Nous déplorons également l'accueil réservé aux femmes musulmanes lors des visites au parloir. Vous les obligez à ôter leur foulard sous peine de leur refuser l'accès au parloir en prétextant que c'est une mesure de sécurité. En quoi un morceau de tissu sur les cheveux est-il plus une menace qu'une minijupe ? Ne prétextez pas que c'est pour une authentification de la personne car le visage est complètement découvert. Et nous sommes nombreux à ne pas le cautionner dans cette lettre (vous le constaterez avec les signatures). Et nous sommes également tous d'accord pour dire que cela ne se passait pas comme ça dans les centres de détention et maisons d'arrêt d'où l'on vient. Encore un malaise à Argentan ! Donc nous demandons l'arrêt immédiat de cette fausse mesure de sécurité concernant le foulard. Concernant le travail au service général, une loi spécifique interne au centre de détention d'Argentan interdit à toute personne condamnée pour stupéfiants à travailler en tant qu'auxiliaire, auxi-pousseur, ou bien en cuisine, cantine ou encore blanchisserie…

Nous demandons l'abrogation de cette loi afin que tous les détenus soient égaux. En quoi un détenu condamné pour stupéfiants est-il différent d'un violeur, braqueur, voleur, etc. ?

Sachez que par la présente, notre motivation a pour seul but le changement et l'évolution du centre de détention (CD) d'Argentan ainsi qu'une remise en cause de la direction et de tous les acteurs du centre de détention, mais également au niveau du procureur de la république d'Argentan. En aucun cas nous n'exagérons ou minimisons quoi que ce soit. Nous ressentions le besoin de parler et de dénoncer l'atmosphère délétère qui règne ici, et seulement à l'opinion publique. La grande majorité des détenus de ce CD ont ressenti un rejet de cette prison, c'est du jamais vu. Il faut donc se poser les bonnes questions : Pourquoi les détenus rejettent-ils ce CD ? Pourquoi 90%, voire 95% des détenus n'ont pas demandé à être transférés ici, et malgré tout y sont ? Pourquoi y a-t-il autant de procédures disciplinaires ici ? Pourquoi y a-t-il autant de procédures judiciaires au parquet d'Argentan liées au centre de détention d'Argentan ?

Je vous appelle, vous lecteurs, à enquêter, à regarder les chiffres avec attention, à les comparer aux centres de détention et maisons d'arrêt de France et à la moyenne nationale. Les chiffres parleront d'eux-mêmes, et là les choses pourront avancer et les responsables devront s'expliquer.

« Venez pas prétexter que nos revendications sont irréalisables pour cause de moyens »

Pour la majorité d'entre nous, nous avons des amis, ex-codétenus, famille, voire nous-mêmes sommes passés par d'autres établissements pénitentiaires, notamment Chartres, Cherbourg, Caen, Nantes, Brest, Rennes, Le Mans, Orléans, Laval, Nanterre, Bois-d'Arcy, Évreux, Osny, Poitiers, Ploemeur, Angers, Bapaume, Le Havre, Lille, Fleury-Mérogis, Fresnes, etc. Et les conditions de détention sont strictement différentes avec celles du centre de détention d'Argentan. De plus, la répression n'a rien à voir avec ici. À Nantes, Rennes, Fleury-Mérogis, Bois-d'Arcy, etc. la détention de téléphones portables, de petites quantités de cannabis ou d'objets USB n'est sanctionnée que par la commission de discipline. Il est vrai qu'à Angers, Caen, Ploemeur, etc. il y a également des suites judiciaires, cependant, elles restent proportionnelles à la situation du détenu. Ici, la commission de discipline nous assassine au maximum, puis nous intégrons le régime portes fermées, et ensuite le parquet de la République d'Argentan. Excusez-nous du terme, mais ça nous fait un deuxième trou du cul. Entre huit et douze mois pour un téléphone portable, six à huit mois pour quelques grammes de cannabis, trois à quatre mois pour une puce de téléphone. Nous ne comprenons pas pourquoi les peines subies à Argentan sont plus disproportionnées qu'ailleurs ?

Vous pouvez constater que nos revendications sont nombreuses et pourraient paraître abuser, cependant sachez que tout ce qu'on souhaite est à disposition d'autres détenus au sein des centres de détention de Nantes, Rennes, Caen, Ploemeur, pour ne citer que la direction interrégionale de Rennes, et que c'est le cas partout en France.

Venez pas prétexter que nos revendications sont irréalisables pour cause de moyens, car quand il s'agit de mettre de nouvelles caméras en plus, là, vous ne manquez pas de moyens.

Espérant que cette lettre ait un impact au plus haut niveau et que les responsables prendront leurs responsabilités afin de voir du changement ici. Nous vous prions, vous lecteurs, de donner suite à nos revendications. Vous pouvez constater qu'environ 180 détenus approuvent ces revendications et sont totalement impliqués dedans. »

DEPUIS LA PRISON DE DUCOS

« Aujourd'hui la colère des détenus est à son sommet »

Le 19 avril 2012, 136 prisonniers du centre pénitentiaire de Ducos en Martinique écrivent une pétition dénonçant les conditions qui leur sont faites : entassement dans les cellules, prix des cantines, absence d'activité, manque de suivi médical, sanctions injustifiées et harcèlements de toutes parts. Devant l'absence de réponse de la direction, le 7 mai, plusieurs dizaines de prisonniers – 80 selon la presse locale – refusent de remonter de promenade, exigeant une rencontre avec le directeur et le Procureur de la République. Sous la pression des 120 gendarmes envoyés sur place, les prisonniers regagnent leurs cellules sans avoir rien obtenu. La tension continue tout de même de monter et des vidéos montrant l'intérieur de la prison sont diffusées sur les réseaux sociaux. La réaction des matons ne se fait pas attendre : une semaine plus tard, leurs syndicats (UFAP-UNSA, suivi de la CGT-Pénitentaire) appellent à un « mouvement », dénoncent « la surpopulation galopante », les « manques de cohérence dans la gestion » de la taule, et critiquent le laxisme d'un « chef d'établissement largué, dépassé et pire encore, constamment à l'écoute des détenus récalcitrants ». La méthode n'est pas nouvelle : à chaque mouvement de prisonniers, les matons surenchérissent pour tenter de rendre les revendications des prisonniers inaudibles et casser le mouvement. La colère des prisonniers serait la preuve que les gardiens travaillent dans de mauvaises conditions… Joli renversement, qui permet d'entretenir l'illusion d'un intérêt commun entre enfermeurs et enfermés et de déguiser la répression d'un mouvement en action syndicale !

« Nous nous adressons à vous afin que vous puissiez savoir ce qui se passe à la prison de Ducos depuis trop longtemps, aujourd'hui la colère des détenus est à son sommet, et en voici les raisons. Surpopulation carcérale ! En effet, je vous rappelle que nous sommes environ 1 014 détenus dans un établissement prévu pour 574 détenus. Cela entraîne des conditions de vie déplorables, plus qu'insupportables. En témoignent les nombreuses bagarres et agressions, aussi bien côté détenus que surveillants. Nombreux sont les détenus à dormir au sol faute de place. Une pression invivable pour des détenus enfermés 22 heures sur 24. Une fausse ouverture d'une heure durant laquelle une quarantaine de détenus doivent jouer des coudes dans une cour ne comptant que quatre douches. Un cadre de vie indigne dans le pays des droits de l'homme, où les détenus couchant au sol côtoient les cafards et les souris plus qu'envahissants. Un manque de suivi médical compétent dû à un effectif plus que minimum. Les détenus sont souvent guéris avant même d'avoir pu être consultés. Et pour les quelques élus ayant pu être auscultés, toujours le même médicament prescrit, quels que soient leurs maux. Vertu magique ou réellement guérissante ? Question pertinente… Des repas très peu variés au goût plus que douteux qui, souvent, sont causes de rébellion. Date de péremption dépassée, colique après digestion, éruption cutanée due à l'alimentation. Cantines alimentaires trop chères et nous citerons pour cela une boîte de cassoulet (420 g) à 4,73 euros, une boîte de thon (160 g) à 1,65 euro, et j'en passe… Des prix ayant pour conséquence quelques détenus sans solution devant leur faim. Des familles impuissantes devant leur impossibilité à subvenir aux besoins de leurs enfants incarcérés. Des sanctions injustifiées ! Et nous entendons par cela les confinements en courette à la suite d'un bon n et oublié, ou d'un retard sous les douches, sans présentation au prétoire, sans moyen de protestation ou de défense. Les confinements, en général sans motif avancé, décisions plus qu'abusives à répétition. Une équipe socio-éducative dépourvue de moyens et dépassée par le nombre de demandes d'inscriptions aux stages de formation ou aux demandes de scolarité. Les rares activités proposées sont très vite saturées. Nous ne vous apprendrons rien en vous disant l'effet néfaste du manque d'activité sur tout individu enfermé 24 heures sur 24. Nul ici ne peut contenir son calme devant cette situation qui ne fait que s'aggraver. Malgré nos appels de détresse, les autorités restent sans réponse. Pour preuve, des jugements qui cautionnent que des détenus condamnés à moins de six mois soient placés en détention, alors qu'il existe de nombreux aménagements de peine alternatifs à l'incarcération. À croire que nul à l'extérieur n'est conscient des risques à venir.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que soient prises les décisions nécessaires afin que tout cela change dès aujourd'hui. Que les nouvelles décisions prises soient notifiées et rendues aux détenus afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Que nous soyons détenus dans des conditions dignes. Que soit mandaté qui de droit afin de constater nos dires et nous représenter. Que tout harcèlement physique et moral cité précédemment cesse dès aujourd'hui. Qu'il soit trouvé une solution pour tous les détenus couchant au sol sans plus attendre. Que notre alimentation soit revue et plus variée. Que les cantines alimentaires soient plus accessibles au niveau des prix. Que les formations et autres disciplines socio-éducatives soient plus nombreuses et plus accessibles. Nos droits ont suffisamment été bafoués, notre patience et notre compréhension assez éprouvées. Nous souhaitons donc que cette pétition fasse office de plainte contre l'administration pénitentiaire. Nous sommes déterminés à faire valoir nos droits.

Les détenus du centre pénitentiaire de Ducos (136 signatures) »

MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ DE PRISONNIERS BASQUES

GRÈVES DE LA FAIM EN EUSKADI

La pratique pénitentiaire est basée sur l'isolement des prisonniers et leur séparation suivant des régimes de détention spécifiques : à chacun sa peine. Faire des différences entre les prisonniers – entre les bons et les méchants, les innocents et les coupables, les pointeurs et les braqueurs, les battants et les soumis, les dangereux et les calmes, les politiques et les droits communs (ou prisonniers sociaux, comme on dit en Espagne), c'est faire le jeu de la pénitentiaire, de la justice et de l'état. Dans *l'Envolée*, nous avons fait un choix : ouvrir a priori notre journal à toutes les voix en lutte contre le système judiciaire et carcéral. Il est important de relayer le mouvement que des prisonniers incarcérés en raison de leur lutte pour l'indépendance du Pays basque ont mené cet été, parce que c'est un exemple significatif de prisonniers en lutte, et de prisonniers organisés. Mais au-delà de la solidarité face à la répression, il est nécessaire de le critiquer parce que c'est un mouvement qui crée aussi de la séparation. Leur revendication ne concernait que les prisonniers de leur organisation alors que les prisons espagnoles et françaises sont remplies de prisonniers malades, dont certains en phase terminale de maladie, et dont les jours sont comptés. Dans notre beau pays, la loi Kouchner de 2002 sur la suspension de peine pour les prisonniers malades est appliquée au compte-gouttes pour des personnes qui trop souvent décèdent peu après leur libération, libérées juste à temps pour réduire les sinistres chiffres des morts dans les geôles républicaines.

Ces deux dernières années, la vie politique au Pays basque (nord et sud) a été marquée par une campagne pour la libération des prisonniers indépendantistes gravement malades ou en phase terminale. Le Mouvement pour une résolution intégrale du conflit au Pays basque, qui regroupe la plupart des organisations démocratiques du pays, estime que la situation de ces prisonniers est une des conditions essentielles à une paix durable (ETA a déposé les armes) ; la prise en compte de leur situation sanitaire, un pas en avant dans la résolution du conflit. Cet été 2012, la lutte a pris un tournant décisif avec l'action du prisonnier Iosu Urribetxeberria, entré le 8 août en grève de la faim après son transfert de la prison de León à l'hôpital de Donostia/Saint-Sébastien. Il demandait que lui soit appliquée la libération conditionnelle au vu de la gravité de son état de santé, puisqu'il souffre d'un cancer des reins en phase terminale. Il y a treize autres prisonniers indépendantistes basques gravement malades. Le cas de Txus Martin est considéré comme l'un des plus alarmants : atteint d'une grave maladie, il a été extradé en Espagne il y a deux ans après huit ans dans les prisons françaises, dont cinq à l'isolement.

Début août, un mouvement d'une ampleur sans précédent a été déclenché des deux côtés des Pyrénées en solidarité avec Iosu. À l'appel de Herrira, mouvement de soutien aux prisonniers indépendantistes, de nombreux rassemblements et actions se sont déroulés, notamment une occupation permanente et une grève de la faim de dix personnes devant l'hôpital de Donostia-San-Sebastian, ou encore des regroupements devant des mairies au Pays basque sud, devant les sièges du gouvernement autonome à Bilbao, Gasteiz, Vitoria, Iruñea, Pampelune, ou devant les mairies de Bayonne et d'Hendaye en France… L'Audience nationale espagnole (le haut tribunal à juridiction nationale) a interdit la marche qui devait partir de l'hôpital de Donostia et arriver trois jours plus tard à Arrasate, ville dont Iosu est originaire. À Iruñea, six personnes ont escaladé la façade du siège du Parti populaire pour y hisser une banderole. Elles ont été arrêtées par la police et accusées de « trouble à l'ordre public ». Plusieurs actions similaires se sont déroulées devant le local du parti de Mariano Rajoy, le président du gouvernement espagnol, à Donostia, ou devant l'antenne du gouvernement à Gipuzkoar…

Dans les prisons espagnoles, 559 prisonniers indépendantistes basques sont entrés en lutte pour exiger la libération immédiate de Iosu. 53 prisons étaient concernées. Dans la plupart, les prisonniers se sont mis en grève de la faim illimitée, et certains l'ont poursuivie jusqu'à souffrir de séquelles importantes. Dans certains endroits, ils ont choisi d'autres formes d'action telles que des refus de plateau, des refus de sortir des cellules, des rassemblements, des campagnes d'affichage, des envois massifs de lettres au ministère...

En France, le mouvement s'est étendu à plus de 30 lieux de détention.

Le 24 août, après 16 jours de grève de la faim, Iosu Uribetxebarria s'est vu accorder la semi-liberté, un pas indispensable avant de pouvoir bénéficier d'une éventuelle remise en liberté. Le 30 août, l'Audience nationale espagnole a accepté la demande de libération conditionnelle en vertu de l'article 92 du Code pénal sur la suspension de peine des prisonniers malades, et pour « raisons humanitaires ». La lutte paie.

Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

Angers : De l'huile sur le feu - Le jeudi de 17 h à 18 h
RadioG-101,5 FM. 06 26 55 86 87. 160, av Pasteur 49100 Angers. Prison couverte : Angers.
Brest : Extra-Muros - Le lundi de 19 h à 20 h (émission de messages)
Fréquence Mutine - 103.8 FM
et sur internet : www.frequencemutine.net. Tél. : 06 84 33 91 52.
Prison couverte : MA de l'hermitage
Dijon : Sur les toits - Un dimanche sur deux de 18 h à 19 h. Radio Campus - 92.2 FM
Prison couverte : MA de Dijon.
Grenoble : Les Murs ont des Oreilles - Le 3e mercredi du mois de 19 h à 20 h
Radio Kaléidoscope - 97 FM. Tél. du direct : 04 76 09 09 09.
Prison couverte : MA de Varces.
Marseille : Radio Galère - 88.4 FM
Haine des chaînes - Un lundi sur deux de 20 h à 21 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille.
Parloir libre - Le jeudi de 20 h 30 à 22 h et le samedi de 20 h à 22 h.
Tél. du direct : 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille.
Prisons couvertes : MA des Beaumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles.
Nantes : Natchav - Le dimanche de 19 h à 20 h
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour les messages (répondeur) 06 26 55 86 87,
Alternantes - 56, bd des Poilus-44300 Nantes.
Prisons couvertes : CP de Carquefou-Nantes / CD de Nantes / EPM Orvault.
Région parisienne : L'Envolée - Le vendredi de 19 h à 20 h 30.
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM.
et sur internet : www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr.
(Rediffusion le mardi à 8 h).
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil.
L'écho des cabanes - Un vendredi sur deux de 11 h à 13 h.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
ras-les-murs - Le mercredi de 20 h 30 à 22 h 30.
Radio Libertaire - 89.4 FM.
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny.
Rennes : Transmurail Express - Le samedi de 12 h 30 à 14 h.
Radio Campus - 88.4 FM
Tél du direct : 02 99 33 90 00 / c/o Université Rennes II - place du Recteur le Moaf 35043 Rennes cedex.
Prisons couvertes : MA Jacques Cartier / CP de femmes.
Saint-Etienne : Papillon - Le 1er dimanche du mois de 17 h 30 à 19 h.
Radio Dio - 89.5 FM (rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM).
et sur internet : www.radiodio.org.
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux / MAF Montluc).
Toulouse : Bruits de Tôle ou L'Envolée - Le jeudi de 19 h à 20 h / Yo-yo - Messages en direct les premiers et troisièmes jeudis de 18 h à 19 h.
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumesnil - 31400 Toulouse.
et sur internet : www. canalsud.net.
Tél. du direct : 05 61 53 36 95
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban.
Valence : Collectif Solidarité Prisonniers - Le 3e lundi du mois de 18 h 15 à 19 h.
Radio Méga - 99.2 FM.
et sur internet : www.radio-mega.com / solidarite@no-log.org.
Tél. du direct : 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence.
(Rediffusion le mercredi de 9 h à 9 h 45).
Prison couverte : MA de Valence.

LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on peut trouver* L'Envolée. *Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops...) où nous pourrions déposer le journal.

AUCH : Le Merle Moqueur / Le Migou
AVIGNON : La Mémoire du Monde
BAGNOLET : Le Remouleur
BESANÇON : L'Autodidacte
BORDEAUX : La Librairie du Muguet
BREST : D.Roignant / La Petite Librairie
CHALON-SUR-SAÔNE : Et Après Pourquoi Pas
DIJON : Le Local Libertaire / Les Tanneries
GRENOBLE : La Dérive / Le Local Autogéré / L'Encre Sympathique / Les Bas-Côtés / Le Sphinx
LILLE : CCL
LIMOGES : Undersound
LORIENT : L'Imaginaire
LYON : Grand Guignol / La Gryffe / Le Bal des Ardents / Ouvrir L'Œil / Terre des Livres
MARSEILLE : L'Équitable Café / Le Seul Problème / L'Odeur du Temps / Monnaie de Singe
MONTPELLIER : Scrupules
MONTREUIL-SOUS-BOIS : La Parole Errante - Michel Filk
NANTES : Vent d'Ouest / Café La Perle / B17 / La Motte aux Cochons
PARIS V : La Galerie de la Sorbonne / Le Tiers-Mythe
PARIS XI : Le Kiosk / Le Kiosque / Entropie / Publico / Quilombo Projection / Thé Troc
PARIS XX : BMG / L'Atelier / Le Comptoir des Mots / Le Monte-en-L'Air / Le Genre Urbain
REIMS : Le Cri du Peuple
RENNES : Alfagraph / La Petite Librairie
ROMANS-SUR-ISÈRE : La Manufacture
ROUEN : L'Insoumise
SAINT-DENIS : Folies d'Encre
SAINT-ÉTIENNE : L'Étrange Rendez-Vous
SAINT-NAZAIRE : La Voix au Chapitre
STRASBOURG : Quai des Brumes
TOULOUSE : Le Kiosk / Ombres Blanches / Terra Nova
VALENCE : Notre Temps / Urubu
BRUXELLES : Acrata / La Borgne Agasse / Joli Mai / Tropismes

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)
Nom .....
Prénom .....
Adresse.....
N° d'écrou .....

Je désire m'abonner 1 an à l'Envolée.
L'abonnement est de 15 euros par an, quand on peut.
Les chèques sont à mettre à l'ordre de l'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez...

Tous les numéros de* L'Envolée *sont consultables sur le site : http://lejournalenvolee.free.fr
Tous les articles publiés dans* L'Envolée *peuvent être utilisés, publiés, diffusés...

***L'ENVOLEE* : 43, rue de Stalingrad, 93100 Montreuil (e-mail : envoleejournal@yahoo.fr)**

Dépôt légal à parution TGI Paris n° 20306 - Directeur de publication : Denise Le-Dû. - Impression : Expressions II, Paris XIe - Commission paritaire en cours.

« J'ai payé le prix fort parce que j'ai osé dire ce que tous les détenus pensent très fort »

Centre pénitentiaire de Vivonne,
21 avril 2012

Salut,

J'ai eu grand plaisir à recevoir vos lettres. Ça fait chaud au cœur de savoir qu'il y a des amis qui sont sensibles à ce qui s'est passé à Vezin.
Malheureusement j'ai payé le prix fort parce que j'ai osé dire ce que tous les détenus pensent très fort.
J'ai essayé de me faire comprendre par tous les moyens. Dès mon arrivée à Vezin le 4 janvier 2012, j'ai tout de suite expliqué mon cas. À Rennes, je ne peux pas voir ma fille qui habite en Hollande, et pour protester j'ai pris quatorze jours de cachot. Au terme de ces quatorze jours, j'ai refusé de sortir et j'ai fait cinquante et un jours d'affilée, et trente-huit jours de grève de la faim. J'ai vu Monsieur Bauer, et il m'a promis de s'occuper de mon transfert. Je suis sorti du cachot et ils m'ont mis au rez-de-chaussée d'une unité du centre de détention qu'ils ont appelé le zéro, avec des gens qui n'ont pas droit à la parole ni de se plaindre de leur condition, enfermés 22 heures sur 24. J'ai vu la misère de jeunes désœuvrés, des gens qui ne mangent pas à leur faim et qui ramassent les mégots en promenade.
Moi qui avais encore du chemin à faire, ma date de sortie en 2020, l'espoir que j'avais ma conditionnelle en 2013... Je voyais l'horizon s'assombrir devant moi.
J'ai tapé à toutes les portes. J'ai alerté Monsieur Delarue sur mon cas, j'ai écrit à l'OIP. Tous m'ont répondu. J'ai vu le Spip, la chef de détention, mais j'ai pas trouvé de l'aide. Après j'ai été désespéré et on m'a poussé à faire le mouvement. Avant ça, comme vous l'avez entendu au palais de justice, en quatorze ans de prison, je n'ai eu que trois incidents. Je voulais me battre pour ma fille qui a 7 ans.
Je savais que c'était une bataille perdue d'avance, le pot de fer contre le pot de terre, mais la résistance n'est pas finie. Je veux faire savoir ce qui s'est passé au monde entier. J'ai écrit à M. Marzouri, président tunisien, qui a été avant, dans les années sombres, sous la dictature de Ben Ali, un fervent défenseur des droits de l'homme, il en était même le président, pour l'alerter sur ce qu'on subit en étant d'origine étrangère.
Moi j'ai grandi en France et je suis fier. J'ai grandi dans le XXe à Paris, à Belleville, dans une diversité incroyable : Juifs, Arabes, Africains, Chinois. Je n'ai jamais été islamiste, comme ils ont écrit à *Ouest-France*. Je suis tombé pour trafic et j'ai été extradé de Hollande en 1998. Je fais ma prière, étant musulman, et ça s'arrête là. Les petits jeunes qui étaient avec moi, je n'ai aucune idée où ils sont. C'est des petits malheureux qui m'ont touché au plus profond de mon âme.
Voilà à peu près le résumé de ce qui s'est passé. Vous avez vu que le surveillant n'avait aucune trace de violences, parce que ce n'était pas le but, et c'est moi qui lui ai permis de partir. Je ne voulais pas qu'on l'enferme, ni le prendre en otage. Tout ce qu'on voulait c'est qu'on entende notre souffrance. Mais voilà, ça continue. Moi, jeudi je passe au prétoire pour être jugé en interne et je risque le maximum de trente jours de mitard.
Triple peine : cinq ans, trente jours de mitard et un éloignement encore plus important, puisque après trois mois d'isolement, je serai transféré en centrale à Lannemezan. Mais je me battrai pour être rapproché de ma famille. Ma sœur et mes frères à Paris, ils peuvent accueillir ma fille.
Voilà mon histoire, juste les derniers mois passés en Bretagne. J'ai décidé de ne pas faire appel parce que je sais que je risque d'être condamné plus lourdement. J'en ai la conviction, et je laisse au jeune homme Grégoire de faire appel, il a plus de chances que moi s'il bénéficie de mon absence pour qu'on lui abaisse la note. Je l'espère.
Je veux vous embrasser, et merci de votre soutien. Je fais des bisous à tous vos auditeurs et souhaite bon courage aux familles de détenus et aux détenus, passez-leur mon amitié et dites-leur de ne pas flancher et de garder le moral.

Merci mille fois.
Votre ami, FAOUZI

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D444 du CPP).